

Publié du Jour. Franc. heb. 1846



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

JOURNAL CATHOLIQUE ET INDÉPENDANT PUBLIÉ À MONTRÉAL 66 RUE NOTRE-DAME EST

JOSEPH BEGIN

Téléphone: Bell Est 2281

Le Samedi, 16 Novembre 1907—Vol. V, No 32

La Croix

JOURNAL CATHOLIQUE 66, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL. VIS-A-VIS DU PALAIS DE JUSTICE

RELIGION. QUESTIONS SOCIALES. SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

ABONNEMENTS RÉGULIERS (Payables d'avance) CANADA 1 an, \$2; 6 mois, \$1 EN VILLE (Par la Poste, 1 an \$2; 6 mois, \$1) ÉTATS-UNIS STRANGER (Union postale) 1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

ABONNEMENTS de PROPAGANDE Afin de faciliter la propagande de la Croix nous avons établi des conditions spéciales en faveur de nouveaux abonnés seulement: 3 abonnements de 1 an, \$3.00 6 " " " " 5.00

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.

LEON XIII.

Un mot au citoyen Gompers

Gompers, nos lecteurs le savent, est le président de la Confédération américaine du Travail. A ce titre, il pérorait ici et là aux États-Unis et même au Canada. Il harangue les ouvriers, à sa manière. Ses principes, pour ne pas être nombreux, sont au moins très discutables. Il passe par-dessus la loi de l'offre et de la demande, sous le prétexte qu'elle est surannée. Il regarde le capital et le travail comme deux frères ennemis, et se prononce naturellement pour le dernier. Et tous ses projets, et toutes ses théories ne visent qu'une chose: augmenter toujours et sans cesse le salaire de l'ouvrier tout en diminuant les heures de travail de celui-ci doit donner. Et cela par tous les moyens possibles: grèves, menaces, incitations. Peu lui importe que les ouvriers égorgent le capital; peu lui importe que les bons rapports qui doivent exister entre le patron et ses employés soient rompus, pourvu qu'il atteigne son but.

Un tel homme, fût-il bien intentionné, doit être considéré comme un révolutionnaire.

Il bouleverse, en effet, les lois les plus sages de l'économie sociale.

Il méconnaît aussi celles de la divine charité et de la justice.

Les États-Unis s'efforcent de passer aujourd'hui à travers une crise financière terrible.

Le capital subit des désastres qui auront, hélas! bientôt, leur contre-coup sur le travail.

Si nous devons honorer le capital fictif qui permet à quelques bandits de la finance de faire fortune en peu de temps, au détriment des honnêtes gens, nous devons, au contraire, protéger le capital vrai, sur lequel s'appuient l'industrie et le commerce pour vivre et pour prospérer.

Si, encore, nous devons donner la main au travail, une main loyale, pour l'aider à faire respecter ses droits, nous devons, au contraire, nous défier des meneurs d'ouvriers, sans scrupule et sans principes.

Tout bien-être, toute prospérité même matérielle, naît de l'équité des rapports qui existent entre les patrons et les ouvriers et de la sagesse des lois qui régissent les différends qui peuvent surgir entre eux.

Malheureusement, Gompers, qui vient encore de pérorer à Norfolk, en Virginie, ne s'inspire pas de ces principes. Il semble plutôt les ignorer.

JOSEPH BEGIN.

A PROPOS DE THEATRES

Le juge Petit, siégeant à Chicago, devant lequel venaient de comparaître sept jeunes criminels pervers par les mauvais théâtres, a instamment demandé aux citoyens de la reine des villes de l'Ouest des États-Unis de réagir contre les effets désastreux des spectacles immoraux. Il a même fait venir devant son tribunal le gérant d'un théâtre, qu'il a fortement réprimandé après l'avoir obligé à ne plus permettre l'entrée de son lieu d'amusement à la jeunesse.

Cet exemple ne pourrait-il pas être suivi par nos juges à Montréal.

Nos théâtres sont aussi mauvais, sinon plus, que ceux de Chicago.

Ne pourrait-on pas organiser une sainte croisade contre ces boutiques de corruptions?

J. B.

William Henry Thorne, journaliste catholique américain, vient de mourir. Il était un "sectaire dans le bien".

Les tempêtes et les inondations sévissent dans toute l'Italie. Les voies ferrées ont été détruites à plusieurs endroits. Les dépêches reçues des localités affectées annoncent que bon nombre de maisons se sont écroulées et que plusieurs personnes ont péri.

Instructions pontificales sur le Denier du culte

Des instructions pontificales, signées du cardinal Merry del Val, mais directement émanées de Pie X, viennent d'être adressées aux évêques de France. Elles concernent l'organisation du Denier du culte.

Ces directions n'étaient d'ailleurs pas destinées à être publiées. Une indiscrétion les a livrées à un reporter.

Le document comprend trois parties dont voici résumées les idées essentielles:

Le Saint-Père invite les évêques à ne pas fixer de cotisations minimum par personne, à ne pas appliquer de sanction à ceux qui ne fourniraient rien au Denier du culte, et, spécialement, à ne pas supprimer le culte dans les paroisses dont la cotisation serait jugée insuffisante.

Le Souverain Pontife juge que c'est une question de dignité pour la religion de ne pas s'abaisser à exiger une somme d'argent pour l'administration des sacrements, ce qui n'empêchera d'ailleurs pas la presse anticléricale de France de continuer insolemment à flétrir l'intolérante dureté de Pie X.

Ajoutons que la circulaire pontificale n'a rien d'impératif et qu'elle laisse juges les évêques des exceptions qu'ils croiront devoir prononcer.

Après le 5 Novembre

Les élections du 5 novembre, aux États-Unis, se sont faites dans douze États seulement, et les résultats du scrutin ont été influencés par des considérations d'ordre purement local. On peut néanmoins en tirer certaines indications générales sur la situation des partis dans les pays.

Ce qui frappe tout d'abord, notamment dans les États de New-York et de New-Jersey, c'est l'absence d'enthousiasme parmi les républicains. Un très grand nombre d'entre eux ont manifesté leur mécontentement ou leur indifférence en s'abstenant de voter. Cela n'est pas d'un bon augure un an avant l'élection présidentielle.

"Tout bien considéré, dit à ce propos l'Evening Post, nous croyons que le résultat du vote de mardi confirmera le président Roosevelt dans sa décision antérieure de refuser la candidature en 1908."

D'une autre part, M. Roosevelt aurait dit à Washington, le lendemain des élections: "tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes".

Sur quoi base-t-il cette satisfaction? M. Roosevelt, dit un communiqué à la presse, a comparé les élections de 1907 avec celles de 1903. A la veille des élections présidentielles, il y a quatre ans, les républicains l'emportaient par une faible majorité dans le New-Jersey; ils étaient battus dans le Rhode-Island et le Maryland. C'est exactement ce qui vient de se produire encore. Mais, ajoute le communiqué, les républicains l'ont emporté, cette année, dans le Kentucky, ce qui n'était pas arrivé depuis 1900, et ils ont de très fortes majorités dans le Massachusetts et la Pennsylvanie. Ce sont là, suivant M. Roosevelt, des indices encourageants, au point de vue de l'élection présidentielle de 1908.

Quant au résultat du scrutin dans le Manhattan, d'après M. Roosevelt, "il est dû à des causes purement locales, ainsi que l'attestent les succès décisifs obtenus par les républicains à Brooklyn, à Buffalo, à Albany et dans tout l'Etat de New-York".

Et voici la conclusion du président: "En somme, le résultat de la journée du 5 a été un progrès sur le résultat obtenu en 1903 et en 1899."

Comme on le voit, l'optimisme du président est sans limites. La situation politique est excellente au point de vue du parti républicain. La situation financière du pays l'est beaucoup moins, comme chacun le sait.

Une dépêche de Lincoln (Nebraska), nous apprend que William J. Bryan acceptera la candidature à la présidence des États-Unis, en 1908.

Conférence concluante

Le 12 du courant, S. G. Mgr Bruchési présidait à une conférence, avec projections lumineuses, sur l'alcoolisme donnée à l'église Saint-Vincent-de-Paul, par le R. P. Ladislav, franciscain, assisté de M. l'abbé Victor Geoffron. L'église était plus que comble. Le Père Ladislav a démonté, statistiques en mains, que cent quarante-deux millions de dollars sont dépensés annuellement au Canada pour l'alcool. Quelle somme énorme au profit du diable! Notre collaborateur, J.-B. Gardavou, avait bien mille fois raison, il y a quelques semaines, de faire remarquer à nos compatriotes que la somme de leurs dons pour la Propagation de la Foi n'était pour ainsi dire rien mise à côté de celle qu'ils consacraient aux boissons enivrantes.

Notes et Critiques

Magistrat modèle

C'est à la Cour d'assises d'une ville d'Écosse que la scène se passe. Les jurés sont là et le président n'arrive pas.

Quand il se présente enfin, on constate qu'il a une demi-heure de retard.

—Messieurs, dit-il aux jurés, je me déclare coupable. Vous savez que j'ai pour coutume de prendre très au sérieux les devoirs que nous avons à remplir, vous comme jurés, moi comme magistrat, et, aujourd'hui, j'ai manqué à un de mes devoirs, en arrivant ici plus de trente minutes après l'heure indiquée. Il faut un exemple. D'ailleurs, quand un juré se permet d'arriver ici avec plus de cinq minutes de retard, je n'admets pas ses excuses et je le condamne à une amende. Je vous invite donc à prononcer contre moi telle peine qui vous semblera juste, et j'accepte par avance votre décision.

Les jurés se mirent aussitôt à délibérer: "J'ai, dit le magistrat, infligé la semaine dernière 10 schellings d'amende à un de vos collègues, mais il était moins coupable que moi, qui dois le bon exemple, et je mérite une condamnation plus sévère."

Et comme il requérait contre lui avec acharnement, les jurés finirent par le frapper d'une amende de 25 dollars.

—Bien jugé! s'écria-t-il.

Voilà un magistrat consciencieux. A ses yeux, toute perte de temps, quand il s'agit des intérêts du public, équivaut presque à un délit. Ce n'est pas avec lui, sans doute, qu'on aurait à s'élever contre la déplorable persistance des lenteurs judiciaires.

Tyrrell et Newman

"Nos informations particulières de Londres, dit la Cosrispondenza romana, nous annoncent d'excellente source que du groupe tyrellien est parti le mot d'ordre d'affirmer que l'Encyclique condamne les doctrines sur le développement des dogmes de l'inoubliable cardinal Newman, qui apparaîtrait ainsi comme le chef de l'école moderniste." Après avoir rappelé que, de même, les jansénistes tâchèrent de s'abriter sous les enseignements de saint Augustin, la Cosrispondenza relève le Times qui a déjà lancé le mot d'ordre en question, et continue en disant que la vérité pure et simple est que la doctrine de Newman sur le développement des dogmes n'a rien à voir avec le modernisme condamné par l'Encyclique Pascendi. Le célèbre apologiste, en tout l'ensemble de ses écrits, se montre indiscutablement catholique orthodoxe, et aujourd'hui il serait le premier à souscrire à l'Encyclique.

Le "Petit Père du désert"

C'est le titre d'une pièce qui se jouait récemment à Londres sur la scène d'un théâtre très fréquenté. "The Little Father of the wilderness — Le Petit Père du désert".

Et le "Petit Père" dont il s'agit est un religieux qui, après avoir évangélisé un grand territoire, s'en va retrouver le roi de France et lui offre ce qu'il lui avait rapporté des produits les plus rares de notre

Amérique. Le roi s'extasia devant les présents et exalta devant toute sa cour ce fameux missionnaire très bon apôtre et très bon Français.

Mais voici qui est surtout intéressant: Ce religieux ainsi mis sur la scène d'un théâtre étranger n'est autre que le P. Marquette, le fameux Père Jésuite qui évangélisa, il y a deux siècles et demi les tribus sauvages du Canada et les habitants des pays arrosés par l'Ohio, le Mississipi le Missouri et le Wisconsin, et à qui on vient d'élever un monument commémoratif à Chicago.

Il faut aller en Angleterre pour voir un Jésuite popularisé sur la scène d'un grand théâtre.

M. Pelletan aux catacombes

On conte, à propos d'un récent "pèlerinage" de M. Pelletan, ministre de la République de France, à Rome, une curieuse anecdote:

Le Frère chargé de faire visiter les catacombes de Saint-Calixte, propriété des Trappistes, ne fut pas peu surpris, certain jour, de reconnaître dans un touriste français qui lui demandait de le guider, M. Pelletan, que son anticléricalisme farouche ne semblait pas précisément désigner pour rechercher ainsi les premiers vestiges du christianisme. Toutefois, sans faire d'observation, il tendit un cierge allumé à M. Camille Pelletan, et tous deux s'enfoncèrent dans les profondeurs du labyrinthe.

Chemin faisant, l'ex-collaborateur de M. Combes, remarquant les ossements rangés le long des galeries, demanda quelques explications à son guide. "Ce sont, lui répondit le Frère, les restes des premiers chrétiens victimes des persécutions. Ils avaient, ajouta-t-il spirituellement, refusé, comme aujourd'hui en France, d'accepter la loi, et vous voyez le sort qu'ils ont subi. — Oh! dit M. Pelletan, nous, nous n'irons tout de même pas jusque-là! — C'est fort heureux!" répliqua son interlocuteur.

L'oncle de l'Europe

L'arrivée en Angleterre du plus jeune petit-neveu du roi Edouard VII, le prince des Asturies, héritier du trône d'Espagne, avec ses jeunes parents, le roi et la reine d'Espagne, rappelle les liens de parenté vraiment extraordinaires qui existent entre le roi d'Angleterre et les différents souverains d'Europe actuels et à venir.

En dehors du jeune prince espagnol, les nombreux petits-neveux du roi Edouard comprennent: le prince héritier d'Allemagne, le tsarévitch de Russie, les fils aînés des princes héritiers de Grèce et de Roumanie et le fils du prince Gustave-Adolphe de Suède, ces princes étant respectivement les futurs empereurs d'Allemagne et de Russie et les futurs rois de Grèce, de Roumanie et de Suède.

Deux autres de ses petits-neveux, les princes héritiers de Saxe-Cobourg-Gotha et de Hesse-Darmstadt deviendront, si rien ne s'y oppose, l'un le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, l'autre le grand-duc de Hesse-Darmstadt, tandis que le petit prince Olaf, déjà si populaire en Norvège, dont il deviendra roi un jour, et qui se trouve actuellement en Angleterre avec sa mère, la reine Maud, est le petit-fils d'Edouard VII.

Dédit aux hommes d'Etat

Dans une lettre que la feuve reine Victoria écrivait, avant de monter sur le trône d'Angleterre, à son oncle le roi des Belges, elle s'exprimait ainsi:

"Vous m'avez dit déjà ce qu'une reine ne devait pas être, il faut aujourd'hui que je vous demande ce qu'elle doit être."

Et le roi Léopold ter répondait: "Choquez le moins possible l'amour-propre du peuple, maintenez l'influence des principes conservateurs, protégez l'Eglise, soyez franche et honnête, aimable avec tout le monde, et par-dessus tout, soyez nationale!"

C'est suivant les nobles conseils du premier roi des Belges que la grande souveraine a porté son pays au plus haut point de grandeur et de prospérité. Soyez "nationaux", ô vous qui nous gouvernez!

L. Christ à l'école

Voici l'énergique protestation que tous les pères de famille de Launay-Villiers,

(France), ont envoyée au préfet de la Mayenne:

"Monsieur le préfet, Nous avons appris que vous aviez suspendu de ses fonctions notre maire, M. Jacques de Vaujuas-Launay pour avoir remis le crucifix dans notre école. Comme électeurs et comme pères de famille, nous protestons contre cette suspension aussi injuste que vexatoire.

En agissant ainsi, M. de Vaujuas n'a fait que prévenir notre ferme volonté de garder le Christ dans notre école. Nous voulons que Dieu préside à l'éducation de nos enfants, et si son emblème disparaît de nouveau, ce ne sera plus M. le maire seul qui le remettra, nous irons tous le replacer nous-mêmes.

Vous devriez, monsieur le préfet, savoir qu'un homme qui se respecte, ne doit pas attenter aux convictions religieuses de toute une commune.

Veillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de notre considération. Suivent les signatures de tous les pères de famille de la commune.

La peine de mort et l'opinion publique en France

Le Petit Parisien publie le résultat d'un intéressant referendum sur le maintien ou la suppression de la peine capitale.

Il a reçu 1 412 347 réponses. Partisans de la peine de mort... 1 083 655 Adversaires... 328 692 Le résultat de ce referendum vient à l'appui de la protestation des jurés, et prouve d'une manière éclatante que les vœux qu'ils ne cessent d'émettre, par toute la France, ne sont bien que l'expression fidèle du sentiment de celle-ci.

La crise religieuse en France

Sous la rubrique, la crise religieuse, les aumôniers de lycées, la Croix, de Paris, publie un article très concluant dont nous détachons les passages suivants: "Dans quelques jours va venir devant la Chambre, à l'occasion de la discussion du budget de l'instruction publique, la question si grave de la suppression des aumôniers. Si on veut bien se reporter au débat du 4 décembre de l'année dernière on n'aura aucune incertitude sur l'issue de cette discussion qui sera probablement la dernière.

"Nous n'entendons pas ici de défendre la situation matérielle des aumôniers, leurs droits sont indiscutables et ne seront probablement pas niés. Nous jugeons aujourd'hui les choses de plus haut, il s'agit de défendre la liberté de conscience des familles catholiques qu'on va outrageusement violer, de défendre l'âme de nos enfants qu'on a une fois de plus essayé de flétrir. Sous les apparences d'une misérable question d'économie, se cache la haine du catholicisme, la haine du prêtre qu'il faut à tout prix expulser de ce dernier refuge. Cependant, cette haine voudrait être clairvoyante, car suivant les paroles de M. Briand, il faut procéder avec modération afin de ne pas effrayer les familles, et de peur de mettre les établissements du gouvernement dans un état d'infériorité vis-à-vis des maisons d'éducation religieuse (séance du 4 décembre 1906). On supprimera donc l'aumônier, mais on demandera un prêtre, parce que la vue d'un prêtre qui monte à l'autel le dimanche est très nécessaire pour duper les familles chrétiennes et continuer plus à l'aise l'œuvre impie de la franc-maçonnerie. Nous ne serons plus désormais dans le lycée que comme une enseignante aux paroles alléchantes placée à la porte d'une maison de commerce pour attirer le chalanda."

On a célébré, le 9 novembre, dans tout l'empire britannique avec la pompe ordinaire l'anniversaire du roi Edouard, né le 9 novembre 1849.

Sa majesté a célébré l'événement à Sandrigham, où se trouvent les rois et les reines d'Espagne et de Norvège. A cette occasion, on lui a offert le diamant Calliana, le plus gros du monde, estimé à \$750,000, donné par l'assemblée législative du Transvaal comme gage de loyalisme.

Maçonnerie, Satanisme

111

Les FF. d'Italie

Nous avons noté les aveux des démolitres du maçonnerie français et belge, passons maintenant à ceux d'Italie et d'Espagne:

Le F. Lemmi (Adriano), apostat passé au judaïsme à Constantinople, banquier à Rome, a été condamné pour vol, à Marseille, le 22 mars 1844.

Le texte photographique de ce jugement correctionnel a été publié in extenso par Domenico Margiotta dans son ouvrage célèbre, Adriano Lemmi (pp. 287-292), d'après l'extraît manuscrit des registres du greffe du tribunal de première instance à Marseille, authentiqué par le greffier, signé des magistrats et enregistré à Marseille le 11 avril 1844.

Après son élection au "souverain pontificat" maçonnique le 20 septembre 1893, le F. Lemmi déclarait ce qui suit dans un discours secret, de la même date, publié par le même D. Margiotta dans "Souvenirs d'un trenté-troisième—Adriano Lemmi, chef suprême des francs-maçons" (1):

"Si je n'étais italien, je voudrais être "prussien. J'ai au cœur deux haines: "DIEU ET LA FRANCE."

LA HAINE DE DIEU! Voilà le cri d'une âme vraiment satanique, au même titre que celles des Voltaire, Clemenceau, de Lannesson et autres.

L'ouvrage de Margiotta est précédé d'une longue lettre adressée au susdit F. Lemmi où l'ex-F. Margiotta dit entre autres choses:

"... J'ai vu et je vois! Vous pouvez "faire brûler mon nom entre les "co-ionnes." Vous pouvez me vouer à "toutes les malédictions infernales. Trop "heureux je suis d'avoir brisé les chaînes que votre Grand Architecte impose. "Avec trop de joie j'ai à vous déclarer "que je suis plus que démissionnaire car "j'ai renoncé au Palladisme (culte luciférien) et me suis converti.

"Chantez avec vos dignes collègues "le Gemnath Memnog (psaume maçonnique en l'honneur de Satan, en "langue hébraïque) et l'hymne à Satan "du F. italien Carducci, récemment "dédicé. Faites-moi rayser sur le livre "d'or du "grand directeur central de "Naples"; je n'insisterai plus jamais "ni loges ni "triangles" (loges supérieures sataniques). Comment, je me le demande, ai-je pu ne pas être asphyxié "par les miasmes empoisonnés de ces "antres ténébreux.

"DOMENICO MARGIOTTA,

(Ex-33e. Ex-insp., P. S. D. 1394)." Ce dernier chiffre est celui qui servait à désigner le signataire dans la correspondance maçonnique internationale.

Dans une autre lettre de démission adressée le 6 septembre 1894 au F. G. B. du 18e degré (Rose-Croix), premier surveillant de la loge "Giordano Bruno", à Palmi, le même D. Margiotta dit: "... Je ne dois plus vous le cacher, "vous êtes sous un joug que vous ne "soupçonnez pas. Quelques hauts maçons affiliés à un rite suprême, vous "dirigent en vous influençant à votre "insu. Ne m'en veuillez pas d'avoir agi "ainsi souvent sur vous. Car je croyais "en "vrai élu" et "parfait initié" que "c'était l'intérêt de notre institution. "Mais apprenez-le et mettez à profit ce "que vous déclarez sur l'honneur un ami "qui s'est converti et qui a la conscience réservée des nombres mystérieux: 77 et 666.

"La maçonnerie n'est pas autre chose "que LA RELIGION DE SATAN et c'est lui "que nous adorons sous la forme de "Grand Architecte de l'univers..."

Lemmi et Satan

Voici ce que le F. Lemmi, cité plus haut, faisait publier en 1883, dans son organe officiel secret, la "Revue de la maçonnerie italienne" (2):

"Dexilla regis prodeunt inferni (3) (1) Domenico Margiotta est un ex-collaborateur grand inspecteur général du 33e degré, un ex-membre noté de "l'impératrice centrale" de Naples, un ex-inspecteur principal du "grand directeur central de Naples". (2) Biografia della Maçonneria Italiana, volume XV, de la 1ère série 1883 et 84 (3) Dictionnaire de la Maçonnerie, page 286 et 287, reproduit par D. Margiotta dans Adriano Lemmi, p. 182.

"arborent l'étendard du Roi de l'Enfer", "a dit le Pape (Léon XIII). Eh ! bien, oui, oui, les drapeaux du Roi des Enfers s'avancent et pas un homme ayant conscience de son être, ayant l'amour de la liberté (maçonnique), pas un qui ne vienne se ranger sous ces drapeaux, SOUS CES BANNIÈRES DE LA FRANC-MACONNERIE, symbolisant les forces vivantes de l'humanité ("libérée" de Dieu), l'intelligence (satanique), en opposition aux forces inertes de l'humanité abrutée par la superstition (la religion chrétienne). *Vexilla regis prodeunt inferni*. Oui, oui, les drapeaux du Roi des Enfers s'avancent..."

Quel est l'homme, doué de raison, qui hésiterait un seul instant à croire au caractère satanique de la maçonnerie, en présence d'une pareille déclaration, deux fois répétée et accentuée en quelques lignes, confirmant pleinement et sans réserve toutes les condamnations des Papes ! A cette époque le F. Lemmi était grand maître du Grand Orient d'Italie dont la *Rivista* est l'organe.

Ce même F. Lemmi, en sa qualité de "délégué souverain et de grand commandeur", adressait de la "Vallée du Tibre" (Rome), le 10 octobre 1890, aux Vén. Maîtres, chefs des loges italiennes, une proclamation secrète publiée par le même D. Margiotta (3), où l'on trouve notamment des blasphèmes comme ceux-ci : "L'édifice que les FF. du monde entier sont en train d'élever (le "temple de l'humanité" déifiée, sans Dieu, contre Dieu et avec Satan) ne pourra pas être déclaré bien solidement construit, tant que les FF. d'Italie n'auront pas donné à l'humanité les décomptes de l'Institution du GRAND ENNEMI (l'Eglise catholique, la Papauté, l'œuvre de Dieu, fondée par Jésus-Christ).

"Nous allons appliquer le scalpel (sic) au dernier refuge de la SCALPSTITION (la Papauté, prisonnière de la révolution maçonnique), et la fidélité du Frère 33e (Crispi, alors chef du gouvernement italien) qui est à la tête du pouvoir politique, nous est une sûre garantie que le Vatican tombera sous notre marteau vivifiant (sic)."

Après ces déclarations incontestablement sataniques, puisque la maçonnerie s'y pose nettement en adversaire de Dieu et du Christ qualifié de "Grand Ennemi", le F. Lemmi ajoutait : "Il est indispensable qu'aux prochains élections politiques 400 F. au moins entrent dans la chambre législative. Dans la législature en cours les FF. sont 300 ; ce nombre ne suffit pas pour le travail futur, car il s'agit de conduire à terme l'œuvre de la déviance de l'humanité (déchristianisée et satanisée), et les derniers efforts (des loges) rencontreront les plus grands obstacles de la part du Chef-Prêtre (le Pape) et de ses lâches esclaves (sic)... Nos candidats sont comme un seul homme disposés à suivre le Vén. Crispi qui à son tour se soumet et PREND LE MOT D'ORDRE à la loge du Tibre, dépositaire de la volonté non seulement des loges italiennes, mais aussi étrangères... Le Grand Orient INVOQUE LE GÉNIE DE L'HUMANITÉ, afin que tous les FF. travaillent au dernier effort afin de disperser les pierres du Vatican pour construire avec elles le Temple de la Raison émancipée.

"Donné au Grand Orient de la Vallée du Tibre.
"ADRIANO LEMMI, 33e."
Satan le Grand ! -- Le F. Serafini

Quel est donc ce "génie de l'humanité", ce "grand architecte" sous lequel les FF. travaillent au temple de la raison émancipée (du joug de Dieu), temple qu'il s'agit, pour la maçonnerie universelle, d'élever sur les ruines mêmes du christianisme ?

Ecoutez-en la définition maçonnique authentique : "Le génie de l'avenir, notre dieu à nous, porte en lui le germe de la nouvelle loi du bien (destinée à remplacer la loi de Dieu).
"Son dogme est de ne pas en avoir (sic). Son esprit est la fusion de ceux d'Épicure et d'Archimède, voués à la recherche du vrai (sic).
"Son âme nie que le bien-être social se trouve à fuir l'animalité (textuel), car il est réellement la conséquence de l'animalité humaine (sic).
"L'édifice social qui s'écroule a besoin d'une pierre angulaire. C'est lui (le "génie de l'avenir") qui la posera et cette pierre angulaire sera sur la terre et non pas dans les cieux.
"Saluez le GÉNIE RÉNOVATEUR, vous tous qui souffrez ! Levez haut les fronts, mes FF., car il arrive, lui, SATAN-LE-GRAND." (*Rivista della Massoneria Italiana*, vol. 1879-1880, p. 265, colonne 1, lignes 37 et suivantes ; col. 2, lignes 1 à 5).

(3) Adriano Lemmi, pp. 106 et suivantes.

Le signataire de cet effroyable cri d'orgueil satanique est le F. G. G. Serafini du 33e degré de perfection maçonnique.

Voilà donc le dieu de la maçonnerie enfin clairement et solennellement proclamé. *Deus, ecce deus !*...

Le F. Carducci (Giosué)

Le *Bulletin* du Grand Orient d'Italie, de son côté, publiait déjà, en 1869, dans son tome II, à la page 330, sous la signature d'Enotrio Romano (pseudonyme de Carducci), une ode intitulée *L'Esprit moderne*, HYMNE A SATAN, et se terminant par ces mots absolument concluants, devenus du reste tristement célèbres : "Je te salue, ô GRAND SATAN, ô Rébellion, ô Force invincible de la Raison ! Que vers toi montent les vœux et l'en-fer Sacré ! (sic). SATAN, TU AS VAINCU LE JÉHOVAH DES PRÊTRES !"

Il faut demander pardon de reproduire de pareils vomissements, d'aussi monstrueux blasphèmes sortis de bouches ouvertes par Satan.

Ces textes absolument authentiques sont nécessaires à la pleine démonstration documentaire du satanisme maçonnique.

Ces cris de possédés en proie à l'esprit du mal, se passent du reste de tout commentaire. Leur éloquence est décisive.

Le F. Giosué Carducci, auteur de cet hymne maçonnique à Satan, vient de mourir on sait comment.

Ce 33e fut candidat au siège de "chef exécutif suprême" de la maçonnerie, mais moyennant la somme de plus de quatre millions, dit Margiotta, il se désista en faveur du F. Lemmi, élu en 1893.

Les FF. d'Espagne

Les FF. espagnols ne sont pas en arrière. Le 14 juillet 1889, le F. A. Pike, le premier "souverain pontife" du maçonnisme dit palladiste, celui qui inspire secrètement la maçonnerie universelle de tous rites et de toutes langues, lançait aux affiliés de cette maçonnerie mystérieuse dont Lucifer est le dieu, adversaire éternel d'Adonai, une circulaire dite "voûte d'instruction", publiée pour la première fois en 1894, par Margiotta, dans l'ouvrage déjà cité sur Lemmi (p. 268). Cette circulaire dit notamment : "D'Espagne, on nous a fait l'hommage d'une poésie signée par le F. Bartrina dont voici le texte (traduction) : "Seul était Satan dans l'enfer, — depuis des siècles, quand entra Caïn. — Tous deux jurèrent à Dieu une haine éternelle — et ils jurèrent de mettre fin à son empire.
"Je suis la Révolution, par Dieu maudite, — chassée par Dieu, dit Satan.
"Je suis le travail (!) qui a contre lui Dieu irrité, — dit le terrible réjéton d'Adam.
"Ils se regardèrent ; dans la lumière de leur regard — brilla un rayon de colère en tous deux. — Et la race d'Abel trembla, pleine de crainte — et jusque sur son trône Dieu frémit (sic).
"La malédiction divine, malgré son poids — ne les a pas écrasés. — RACE D'ABEL, ARRIÈRE ! — Place au char triomphant du Progrès — que traîne Caïn et que pousse Satan !"

Impossible d'avouer plus ouvertement que la maçonnerie, symbolisée par le "char triomphant du progrès", a pour chef "l'homme d'acier", le "père du mensonge." Cette apothéose de Caïn, le premier assassin, le premier fratricide, le premier "frère" de Satan, est bien digne de la morale maçonnique qui met en honneur l'assassinat et tous les autres crimes contraires aux commandements de Dieu.

J.-B. GARDAVOU.

NOTES RELIGIEUSES

Le vicariat apostolique de la Saskatchewan, par une décision du Souverain Pontife, vient d'être érigé en diocèse.

On annonce que Mgr Bourne, l'illustre évêque de Westminster (Angleterre), sera fait cardinal au prochain consistoire.

S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal publiera prochainement une circulaire au sujet des mariages mixtes.

Le 10 novembre courant les paroissiens de Saint-Henri de Montréal fêtaient le vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée au milieu d'eux de leur curé, M. le chanoine Décarie.

M. R. Evans de Templeton-Est, a abjuré le protestantisme pour se faire catholique.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. l'abbé Antonio Lobel, curé de North Stucky, décédé le 12 du courant.

L'éducation des jeunes filles

Il s'agit d'un nouveau cours à introduire dans les maisons d'éducation, cours auquel la *Præso* et Madeleine, de la *Patrie*, n'avaient nullement songé, et dont les couvents feront bien de s'emparer, car nous ne doutons pas que ces journaux ne l'ouvrent avant peu ! Son objet est d'idéaliser la figure des jeunes filles, "d'améliorer les jolies femmes et de rendre jolies les laides !" On peut être convaincu que les élèves ne manqueront pas !

Cela les mettra-t-il à même de passer avec succès les examens spéciaux que l'on ne manquera pas d'instituer ? Nous n'oserions l'affirmer ; mais l'initiatrice, une dame, de New York, n'en doute pas.

Au surplus qu'on en juge ; mais surtout qu'on ne promette pas les choses par leur côté comique !

Cette dame, de New York, pose en principe que les traits du visage sont le reflet de l'être intellectuel et moral. Elle prescrit un genre de vie approprié et salutaire, assouplit les muscles de la face par des exercices gradués, complète le traitement physique par un traitement intellectuel et moral ; elle maintient son élève dans un courant d'occupations et d'idées terre-à-terre et calmanes d'abord, puis successivement plus relevées, éveillant enfin en elle des aspirations plus hautes, lesquelles dégagent les nerfs, apaisent l'esprit, et, avec le temps, ramènent l'harmonie des traits, le sourire naturel et franc, effacent les rides prématurées et métamorphosent la femme.

En quoi consistent les cours ? Ils sont nombreux. Il en est un pour le regard ; la dame, de New York, commence par exercer ses élèves à tirer bon parti de leurs yeux, à les mouvoir à droite, à gauche, en haut, en bas, sans efforts apparents, avec grâce et éloquence, à approprier leur regard à ce qu'elles disent, ou à ce qu'on leur dit, à souligner la parole, à n'avoir qu'à propos des yeux langoureux ou timides, extatiques ou rêveurs, mélancoliques ou rieurs. D'aucuns s'y trompent, paraît-il, et ces solécismes, comme les appelle la dame, de New York, leur font grand tort, "leur donnant l'air bête" et produisant l'impression d'une note fautive dans un concert.

Voilà le progrès ! Dans nos vieux pays, les mères chrétiennes s'occupent au si des regards de leurs filles ; mais aucune ne pense à leur dire à quels moments il faut avoir des yeux langoureux ! Arriérées ! arriérées ! Mais, la dame, de New York, ne s'en tient pas à cela ; elle enseigne aussi à ses élèves l'art, car c'en est un et non des plus répandus, de donner au nez une expression "adéquate", de lui imprimer un mouvement de vibration "des plus séduisants", sans pour cela imiter les lapins, ce qui demande beaucoup d'attention, de dilater ou de contracter à propos les narines. Elle ne s'occupe pas encore du mouvement des oreilles !

Quant aux lèvres, il y faut un travail assidu, et bien peu, paraît-il, en possèdent le maniement parfait. On ne l'obtient qu'à la condition de s'astreindre à répéter, pendant des heures et nombre de jours, certaines phrases composées avec art, savamment modulées et dont la diction constante modifie la commissure défectueuse, contractant les lèvres saillantes, épanouissant les lèvres pincées. Les femmes auxquelles ces dernières sont échues en partage ne sauraient trop s'exercer à répéter les mots *prunes, prunes, potatoes* ; ces mots ayant la vertu mystérieuse de dilater les lèvres et de donner à la bouche "une savoureuse apparence".

Une fois l'élève experte en ces détails, la dame, de New York, l'admet à son cours d'ensemble c'est-à-dire d'expression générale. La musique en fait les frais, et trois compositeurs, entre autres, y jouent un rôle important qu'ils n'ont sans doute pas prévu. La dame, de New York, a constaté, par des observations multipliées, que leur audition agit très différemment sur les yeux, le nez et les lèvres des femmes ; que les mélodies de Chopin, par exemple, illuminent et intellectuaient ces parties du visage et font valoir les blondes ; que la musique de Wagner est mieux appropriée aux brunes, surexcitant en elles, la sensation artistique et l'exaltation tragique ; enfin, que celle de Verdi convient aux unes et aux autres, éveillant les émotions profondes et les aspirations à l'idéal, lesquelles, élargissant et agrandissant les yeux, donnent au regard un attrait plus vif et ce que la dame, de New York, appelle *a range*, ou portée de tir plus étendue.

Ce n'est pas tout ; il est une série d'exercices spéciaux pour le cou, le menton et le front. Peu de gens soupçonnent ce qu'il faut d'application pour obtenir un cou flexible, ondulant avec grâce ; un front tour à tour songeur, intellectuel et hautain ; un menton vibrant en harmonie avec les lèvres. Il est une autre série de leçons, et non moins importante, pour apprendre à monter ou descendre de voiture, à marcher et surtout à dormir, etc., etc., etc.

Dans tout cela, il s'agit de singer la vertu ; mais de la vertu elle-même il n'est pas question. C'est l'éducation ultra-moderne dans sa splendeur. Aux enfants on donne des leçons de devoirs civiques, aux

adolescentes on apprend à "tirer bon parti de leurs yeux." Voilà un joli bagage pour faire le voyage de la vie, et pour arriver à une fin heureuse en traversant in-femine les embûches de cette vallée de misères !

Priez pour les âmes souffrantes

Les Indulgences

Nous croyons au purgatoire, lieu intermédiaire entre le ciel et l'enfer, où souffrent les âmes qui sont entachées de péchés véniels ou qui ont une peine temporelle à subir.

Rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux. Ceux qui meurent en état de péché mortel sont condamnés aux flammes de l'enfer. Ceux qui meurent avec des péchés véniels sur la conscience ou qui ont des châtiements temporels à subir doivent se purifier dans les flammes du purgatoire avant d'entrer au ciel. C'est là que l'âme acquiert la pureté et la sainteté requises pour jouir de Dieu. Voilà ce que l'Eglise enseigne depuis dix-neuf siècles.

Même avant la venue du Christ, les Juifs croyaient au purgatoire, et priaient, comme ils le font encore de nos jours, pour les âmes des trépassés. Nous lisons au second livre des Maccabées que Judas, le vaillant guerrier, fit une quête et en envoya le produit à Jérusalem afin d'offrir des sacrifices pour les soldats tués pendant la bataille. Il disait : "C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils puissent être purifiés de leurs péchés."

La suite de rappeler ici les histoires scandaleuses inventées par des hommes impies et répandues parmi nos frères séparés. Un protestant qui se respecte peut-il ajouter foi à cette charge absurde que nos prêtres prêchent cette doctrine relative au purgatoire, dans le but d'extorquer de l'argent aux pauvres et aux ignorants ?

L'enseignement de l'Eglise est basé sur la doctrine des saintes Ecritures, ainsi que les Pères des premiers siècles le démontrent. Ils s'en rapportent aux paroles de Notre-Seigneur dans saint Mathieu (V, 25, 26), et à la lettre épître de saint Paul aux Corinthiens (III, 11, 15). Nous y renvoyons nous-mêmes tous ceux qui concevraient le moindre doute à ce sujet. Notre-Seigneur a dit : "A celui qui parle contre l'Esprit-Saint il ne sera fait miséricorde ni en ce monde ni en l'autre." (1) De saint Augustin conclut : "Il n'aurait pas été vrai de dire : leur péché ne sera pardonné ni en ce monde ni en l'autre, s'il n'était vrai que certains péchés sont remis dans le monde futur."

Devant la tombe d'un être chéri une prière jaillit spontanément de nos lèvres, en même temps que coulent nos larmes. Pour ne pas prier pour lui, il faudrait nous faire violence. Pourquoi cet élan naturel qui nous pousse à prier pour lui, si nous ne pouvions le secourir ! et pourquoi le secourir s'il ne souffre ?

Nous ne pouvons pas nommer individuellement ceux qui vont en purgatoire, mais il est certain que les âmes des morts sont soulagées par la prière, le saint sacrifice de la messe et l'aumône. L'Eglise universelle garde là-dessus la tradition des saints Pères.

En qui donc auez-vous foi ? Dans le moine apostat du XVIIe siècle, ou dans l'Eglise universelle de Dieu ? Suivez plutôt vos raisons et vos sentiments chrétiens ; souvenez-vous de vos chers défunts et priez pour les âmes du purgatoire.

Une des principales raisons invoquées pour justifier la soi-disant Réforme était que l'Eglise catholique faisait le trafic des indulgences. Une indulgence, c'est, disaient-ils, le permis délivré à quelqu'un de commettre le péché. — Répété mille fois, ce mensonge réussit encore de nos jours.

Qu'est-ce qu'une indulgence, dans l'Eglise catholique ? Une indulgence, c'est la remise de la peine temporelle due au péché, dont on a reçu le pardon. L'indulgence est accordée en dehors du sacrement de pénitence, et la peine est remise par l'application des mérites de Jésus-Christ et de ses saints. Ces mérites sont confiés en dépôt à l'Eglise catholique.

Les indulgences invitent les pécheurs à se reconnaître avec Dieu. Elles sont un encouragement à la réception des sacrements et à la pratique des bonnes œuvres. Il peut se faire qu'une des conditions requises pour gagner telle indulgence soit l'aumône d'une certaine somme d'argent ; mais par elle-même l'aumône ne remet pas le péché, et le manque d'argent n'a jamais empêché un pauvre de gagner une indulgence. L'Ecriture nous parle des bons effets de l'aumône. L'Eglise aurait-elle donc tort d'encourager par des indulgences, les dons en argent pour des fins charitables ou pieuses ?

Le pape Léon X avait accordé une indulgence plénière au monde catholique. Une des conditions requises pour la gagner était une offrande destinée à la construction de la basilique de Saint Pierre, à Rome. Un dominicain savant et zélé, Jean Tetzel, fut chargé de publier cette indulgence dans le nord de l'Allemagne. La conduite de Tetzel fut irréprochable ; celle de quelques uns de ses auxiliaires, leur manière de proposer et de vanter l'indulgence furent l'occasion de

(1) Math., XII, 32.

violentes attaques de la part de Luther ; il en profita pour combattre, à grands cris, non pas l'abus, mais la doctrine catholique elle-même. Et pourtant c'est le même Luther qui déclare, dans la 71e de ses thèses publiques : "Quiconque parle contre la doctrine des indulgences papales, qu'il soit anathème !"

Les évidentes contradictions de ces thèses montrent bien l'ignorance complète de Luther en ce qui concerne la nature et l'effet des indulgences. Lui-même confessait cette ignorance, en écrivant, quelques années plus tard : "Sur mon âme, je ne savais pas plus, à cette époque, ce que était une indulgence, que ceux-là mêmes qui venaient me le demander." Son adversaire, Jean Tetzel, qui répondit aux attaques de Luther, défendit avec clarté et vigueur la doctrine de l'Eglise sur ce point. Il disait avec raison : "Les indulgences ne pardonnent pas le péché, mais remettent seulement la peine temporelle due au péché, à condition qu'on s'en soit repenti sincèrement et confessé. Les indulgences n'enlèvent rien aux mérites du Christ, mais remplacent la peine satisfaisante due au péché, par les mérites satisfaisants de la passion du Christ."

Mieux nous comprenons l'enseignement de l'Eglise, plus nous serons désireux de gagner des indulgences et d'amoinrir ainsi nos souffrances dans l'autre vie.

Mgr STANG,
(Traduit librement par le R. V. Père La Lalande, S. J.)

Ça et là

PHILOSOPHIE EN ACTION

Voici une histoire — elle date de 1789 — qui ne fit pas rire les philosophes, mais amusa beaucoup les honnêtes gens.

Il paraît que l'auteur du *Système de la nature* et du *Christianisme dévoilé*, le vieux baron d'Holbach, ne souffrit jamais chez lui qu'un domestique à la fois et le menaçait de sa colère quand il remplissait ses devoirs de chrétien.

Or, un valet de chambre qui avait accepté dans leur plus large extension les principes de ce patriarche des incrédules, passa tout à coup de la théorie à la pratique, c'est-à-dire que le gaillard décampa sans en donner avis à personne, et en ayant soin d'emporter la bourse de son maître. Elle contenait mille écus. On raconte l'aventure en vers médiocres, mais le piquant de la chose n'est pas dans la rime :

Un philosophe eut pour seul domestique
Jean, frais venu d'un hameau près Riom,
Loin d'un séjour où, sur leur trône antique,
Règnent les mœurs et la religion.

Quand de ses monts abandonnant les cimes,
De vers Paris Jean se mit en chemin,
Elevé là dans nos vieilles maximes,
Il respectait la bourse du prochain.

Mais son patron, qui traitait de chimère
Tout frein, tout rang, toute propriété,
Par ce mystère avec art débité
Troubla de Jean la cervelle légère.

Il en advint que l'esprit fort, un soir,
Revenant, cherchant un legs le jeune homme
Et mille écus serrés dans un tiroir,
Trouva ces mots où n'était plus la somme :

"Longtemps pour moi, ton argent fut sacré ;
"En tes discours à la fin je me fis,
"Or, de ce trait tu dois me savoir gré,
"C'est mon hommage à ta philosophie."

On ne dit pas si le baron d'Holbach fut satisfait de cette application logique, mais un peu vive, de son *Système de la nature*.

L'EVANGILE CHEZ LES AFRICAINS

Nous trouvons le récit suivant dans les *Missions d'Afrique*, extrait d'une lettre d'un missionnaire.

A peine sorti de la mission, je me trouve dans un gros village de Baziba (Afrique). Le chef est un de nos amis sincères, et je ne puis mieux faire que d'aller lui présenter mes salutations. Il est absent ; mais sitôt que l'on a appris qu'un blanc de Bikira est présent, je vois accourir vers moi de tous les côtés, une foule de jeunes gens, de femmes et d'enfants au visage riant.

Je donne à chacun une petite médaille et leur demande où ils en sont dans l'étude du catéchisme.

— Moi, dit un jeune homme, je sais tout le catéchisme depuis longtemps.
— Qui donc t'a instruit ?
— Le livre.

— Tu sais lire !... Quelle école as-tu fréquentée ?

— J'ai appris à lire tout seul. Il y a un an, tu me donnas un alphabet à Bikira et tu m'apprends à épeler ; tu y joigns un catéchisme. Aujourd'hui je sais lire les livres et je les apprendrais à mes camarades.....

Ne t'arrêtera-t-on pas le fait incroyable ? un sauvage qui apprend à lire tout seul !

Je suis émerveillé de mon entretien avec ces Baziba et je continue ma route vers le village où je dois loger. Sur mon chemin, les Baziba accourent en foule pour me saluer et me demander des médailles. Dans le péle-mêle de ces bons sauvages qui se précipitent sur moi comme de petits enfants sur leur père au jour de sa fête, j'aperçois un

groupe de jeunes femmes qui attendent le silence pour m'adresser la parole.

— Blanc de Bikira, disent-elles devant tout le monde, nous aussi, nous aimons le bon Dieu, mais nos maris ne nous permettent pas de prier. Nous venons te les dénoncer.

Priez quand même, leur dis je, et craignez l'enfer plus que les coups de bâton.

— Si tu pouvais nous épargner les deux ! ripostent-elles en riant.

— Je ferai mon possible. Vous-mêmes, persévérez dans vos bons sentiments et Dieu fera le reste.

A PROPOS DU CARÈME

Venceslas, roi de Bohême, se trouvant atteint d'une infirmité qui rendait nuisibles à sa santé les aliments de Carême, s'adressa, en 1297 à Boniface VIII, afin d'obtenir la permission d'user de la viande.

Le pontife commit deux abbés de l'ordre de Cîteaux pour informer au sujet de l'état réel de la santé du prince ; et sur leur rapport favorable, il accorda la dispense demandée, en y mettant toutefois les conditions suivantes : Que l'on s'assurerait si le roi ne serait pas engagé par vœu à jeûner toute sa vie pendant le Carême ; que les vendredis, les samedis et la vigile de saint Mathias seraient exceptés de la dispense ; enfin que le roi mangerait en particulier et le ferait sobrement.

Et l'on se plaint des règles du carême d'aujourd'hui !

ELOQUENCE MILITAIRE

La veille de la bataille d'Héliopolis, Kléber, s'adressant à Fourier, président de l'Institut d'Égypte : "L'affaire de demain est grave, nous avons affaire à forte partie ; je voudrais, en quelque sorte, pénétrer les troupes de la nécessité de déployer tout leur courage." Sur ce, le savant et le général se mirent à l'œuvre et composèrent un discours, chef d'œuvre d'éloquence militaire, très bien approprié à la circonstance.

Kléber l'apprend par cœur, et le lendemain, commence à le débiter aux premières troupes qu'il aborde ; ma s bientôt il perd la mémoire et s'embrouille : "Ce n'est pas cela", s'écria-t-il en s'interrompant lui-même. "Soldats, vous voyez ces hommes : ils sont 50 000, nous 10 000 ; si vous ne les battez pas, vous êtes tous f... et moi aussi." Des cris d'enthousiasme s'élevèrent de toutes parts, et le soir la France comptait une victoire de plus.

PILLE ET CLADEL

Henri Pille et Léon Cladel étaient amis intimes. Tous deux, on le sait, négligeaient fort leur tenue : la brosse, le savon et le peigne étaient pour eux des objets de luxe.

Un soir, dans une réunion d'artistes, Cladel dit en parlant de Pille : — Quel animal, que ce Pille ! Est-il possible qu'une main aussi sale que la sienne puisse faire de si beaux dessins ?

Le propos fut rapporté à Pille qui eut cette riposte soulignée d'un haussement d'épaules : — Elle est bonne, celle-là ! Cladel qui me trouve sale, lui qui fait des taches aux vêtements lorsqu'il passe devant la vitrine d'un tailleur !

FORTE REPONSE

C'était au temps où Napoléon 1er avait exilé les cardinaux fidèles à leur devoir et au Souverain Pontife Pie VII. Une dame charitable quêtait un peu partout pour ces confesseurs de la foi. Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police, apprend la chose ; furieux, il fait venir la dame. — De quel droit, vous permettez-vous de quêter pour les cardinaux, s'écrie-t-il avec colère.

— Parce qu'ils crèvent de faim, Excellence, répond la quêtuse qui rompt aussitôt l'entretien.

Il faut dire que la quêtuse, la comtesse de Cordoue, était la petite-fille de l'illustre Malesherbes.

UNE CARICATURE DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

Un journal anglais publie une caricature qui dépeint admirablement l'opinion des Anglais sur la campagne que le président Roosevelt mène contre les trusts. L'artiste représente M. Roosevelt en train d'administrer ce qu'il qualifie de cure de savon et d'eau à l'aigle américain. Le malheureux oiseau, est maintenant au fond d'une cave à lessive par son bourreau (M. Roosevelt) qui, manches retroussées, frictionne énergiquement ses plumes ébouriffées avec une brosse de chiendent enduite de savon.

L'oiseau ne semble pas aimer ce traitement, car il se secoue pitoyablement, en faisant voler l'eau et le savon dans toutes les directions. Tout en frictionnant, le président dit :

"Ainsi que je l'ai dit récemment à Nashville, pendant les seize derniers mois de mes fonctions, cette politique sera poursuivie sans merci."

CHARLES!!!

Long, maigre et jaune, c'était déjà un squelette avant de mourir... un squelette avec deux yeux brillants encore, comme une dernière lueur vitreuse au fond des orbites noires...

Sa femme va, vient, empressée, attentive, rangeant les fioles inutiles dans la petite chambre, s'asseyant un instant, regardant son mari; puis, se relevant par besoin de se remuer, de sembler faire quelque chose, au milieu de cet immense impuissance de l'homme devant la mort.

Lui attend... ce qui doit venir... Il l'attend, non pas comme le chrétien; pas même comme le païen antique qui croyait au Tartare et aux Champs Elysées; non pas comme le sauvage qui espère, après la mort, les prairies immenses des chasses éternelles; non pas comme le musulman fataliste, qui soupire après le Paradis de Mahomet; pas même comme l'homme, quel qu'il soit—pourvu qu'il soit homme.

Ce cadavre de tout à l'heure n'est pas un homme.

Ce squelette vivant est... rationaliste. Il a pesé, tout pesé, avec beaucoup de calme et de sang froid; Dieu n'exista pas. Il n'y a rien par delà la tombe: c'est entendu... fini... vissé!

Aussi, quand sa femme, cette nuit, sentant monter la crise... la charge suprême de la mort, pour jeter cette loque humaine dans l'éternité, lui a dit avec des intonations de voix qui auraient adouci un tigre:

— Cher ami... veux tu me laisser appeler un prêtre... Non! n-t-il répondu entre ses lèvres exsangues...

— Pour me faire plaisir...!

— Tout, excepté cela.

— Mais tu vas paraître devant Dieu!

— Il n'y a pas de Dieu.

— Mais, enfin, tu peux te tromper!

Et ce serait épouvantable à ce moment-là.

— Je ne me trompe pas... je ne me trompe jamais...

Ces mots furent dits lentement, avec une simplicité orgueilleuse, d'une façon scannée, une sorte d'eau forte de langage.

— Et pourtant... s'écria la femme qui se raccroche à toutes les branches...?

— Pourtant... quoi...??

— Si y en avait un, tout de même... de Dieu...?

— Alors, fait le squelette, en cherchant à avoir l'expression d'une mère qui descend aux faiblesses d'une peureuse enfant, alors je reviendrais... te le dire... Maintenant, je veux que tu me laisses tranquille...

Ce fut la dernière phrase.

Très fatigué, le moribond s'enveloppe de mutisme, et suit attentivement le travail effrayant de dissolution qui s'opère en lui.

Sur sa pauvre loque, la vie et la mort se battent. Des suées horribles défendent la vie, et cherchent à expulser, par toutes les portes de sortie, les éléments vainqueurs de destruction. Mais la mort s'impose, gagne, amonçant son arrivée par de longs frissons, qui secouent le corps comme le vent d'automne secoue, au bout des branches, la feuille finie, pour la lancer au grand renouveau de la terre.

Il suit tout cela, le squelette... La grande course va finir; la station suprême approche... il ne doit plus y avoir que quelques minutes avant l'irrémissible saut dans le néant...

Et instinctivement, comme un ouvrier qui ramasse ses outils au soir de sa journée épuisante, le squelette se met à gratter ses draps, avec de longs doigts osseux, repliés en crochets au bout de la rigidité des bras.

Il gratte une heure, d'une façon régulière, presque méthodique, comme pour ne pas laisser ici bas une miette de sa vie; puis, subitement, coup sur coup, poussa trois grands soupirs dans la nuit, comme quel qu'un qui avale quelque chose, et trop vite.

C'était fini. Il était 2 heures du matin.

Alors sa femme se précipita à genoux; s'abîma dans une longue prière entrecoupée de hoquets; lui ferme les yeux; et, aidée de la bonne, fait la toilette suprême, pendant que le mort est encore un peu chaud.

— Maintenant, dit elle à sa servante... allez vous coucher, Marie; je veillerai, moi.

— ...Madame veut rester seule ici... — Oui.

— Mais...? — Je vous appellerai si j'ai besoin de vous...

Et, quand la bonne fut bien partie, et elle-même bien seule dans cette chambre funèbre, la femme se penche sur son mari, embrasse ce front, derrière lequel la corvée est déjà toute froide: "Charles! orie-t-elle dans la pièce pleine d'ombre, tu m'as dit que tu reviendrais s'il y a un Dieu!... Charles! tu le sais maintenant; réponds moi!

Dans le lit, le corps, déjà tout rigide, ne bouge pas.

— Charles!... répète la femme avec une effrayante ténacité d'idée.

.....

— Charles!... Y a-t-il un Dieu??... Alors, chose effrayante... une paupière du mort se lève... lentement, comme si elle soulevait un fardeau surhumain; une paupière... puis une autre... Et quand elles furent bien ouvertes toutes les deux, derrière les yeux vitreux, une lueur sembla s'allumer... grandir... rougeoier... on eût dit deux soupçons d'enfer...

Cela dura quelques secondes — secondes horribles—et enfin, tout s'éteignit.

.....

.....Le lendemain, de très bonne heure, quand la bonne entra dans la chambre, elle heurta du pied sa maîtresse, tombée évanouie en travers de la porte, la tête sur le plancher.

Elle appela une voisine, puis un prêtre, qui, à la paroisse se préparait à dire la première messe; et, à ce prêtre, la femme revenue à elle, raconta... ce que je viens de raconter.

PIERRE L'ERMITE.

.....

La folie anti-cléricale

Les "gaietés du sabre" ont fait dans le temps là-bas les délices d'un certain public et de certains journaux acharnés contre l'armée qu'il fallait démoraliser et dépopulariser.

Aujourd'hui ce sont les "gaietés de la neutralité scolaire" qui s'imposent à l'attention publique et qu'il est bon de signaler en Canada également, ne fut-ce que pour servir à notre instruction comme le spectacle de "l'île ivre."

Le maire F. M. de Cosne, département de la Nièvre, s'est demandé par quoi il pourrait bien remplacer, dans les écoles, le crucifix qui en a été enlevé. Il a trouvé: c'est une affiche qui représente une gigantesque chauve-souris étreignant les tours de Notre-Dame, et qui porte pour devise: "Voilà l'ennemi!"

Cette affiche remplace aussi dans les salles du collège municipal, à Cosne, le crucifix abhorré par la loge.

.....

Pour faire pendant à ce trait de génie "anti-cléricale" qui pourrait si bien se retourner contre la loge même, voici une historiette qui nous vient aussi de France, (département de l'Ain). Cette fois-ci, il s'agit de musique.

A Oyonnax, donc, des musiciens avaient organisé un concert, avec le concours d'artistes de Genève et de Lyon. Par malheur, ces organisateurs étaient fortement attachés de "cléricisme". L'un était organiste, l'autre directeur d'une chorale religieuse. D'où furent des livres-penseurs du cri:

Mais ce fut bien autre chose lorsque parut le programme du concert. A côté d'Handel, Bach, Beethoven, Chopin, Wagner, figurait le "Prélude du Déluge," de Saint-Saëns.

Libres-penseurs, blocards, maçons de tout grade en tombèrent de leur haut. Et leur journal, l'Éclair, de l'Ain, publia une note menaçante contre cette manifestation religieuse. "On y lisait ce délicieux passage: "...Mettons en garde les libres penseurs, s'il est temps encore! Ils n'ont, d'ailleurs, qu'à jeter un coup d'œil sur le programme où figure le "Prélude du Déluge" de Saint-Saëns!..."

Un saint! Ah! mais non!

On en rira longtemps là-bas et même ici. Le grand compositeur ne sera pas moins égayé par l'erreur des Homais peu avertis qui l'ont canonisé!

.....

NOTES POLITIQUES

La prochaine session de notre Législature s'ouvrira, dit-on, en février.

.....

Le 14 du courant, l'hon. Leblanc a fêté ses noces d'argent parlementaires. Nos félicitations à qui de droit.

.....

L'élection d'un député, à Chateauguay, n'aura lieu qu'en janvier, alors que les chemins seront plus propices.

.....

Il y a quelque temps le Soleil accusait l'hon. Ths Casgrain d'avoir "prostitué la justice," lorsqu'il était procureur général.

Aussitôt, M. Casgrain poursuivit en justice le journal québécois. Cette cause est venue cette semaine devant le juge Mathieu. Le Soleil plaide que l'accusation portée était vraie et qu'elle avait été dite aussi au "parlement," dans les journaux et sur les tribunes politiques. M. Casgrain demanda alors au juge Mathieu de forcer le Soleil à préciser en quelles circonstances de lieu et de temps, cette accusation a été ainsi portée en public et sa requête fut accordée. En conséquence, cette cause a été remise afin de permettre au Soleil de faire droit à la demande de M. Casgrain.

.....

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré de ne pas attendre plus longtemps pour en payer le renouvellement.

.....

M. l'abbé Porrier continuera durant cette saison hivernale, à l'Université Laval, son cours de conférences sur le droit public. Il parlera des libertés modernes.

.....

Les grands fils spirituels de Mahomet

Dans la biographie du tristement célèbre Ali, pacha de Tébelen, qu'a donné il y a quelque temps, les Contemporains, on suit les transformations politiques que subirent, à la fin du XVIIIe siècle, la Grèce et la Turquie, grâce à l'influence de cet affreux bandit. Les crimes les plus atroces font la trame de cette vie instructive à plus d'un point de vue.

Cent ans de distance, on verra que les procédés n'ont pas beaucoup changé sur les rives du Bosphore et que les fils spirituels de Mahomet ont, en somme, une morale par trop facile.

Voici comment procédait Ali:

"Une fois installé dans son pachalik de Triacla, au lieu d'imiter ses prédécesseurs, qui pillaient sans méthode et pendaient à tort et à travers, comme il le dit lui-même, il aura soin de ménager adroitement ses ressources, et, surtout, il paiera grossièrement des agents chargés de chanter ses louanges à Constantinople, achètera les hauts personnages qui traversent son gouvernement et, "de temps en temps, enverra à Stamboul quelques têtes pour amuser le sultan et quelques sacs d'argent pour s'attacher les ministres".

Au lieu de soumettre directement toutes les familles influentes, il sème entre elles la discorde et les laisse se détruire réciproquement, sûr que leurs dépouilles lui reviendront ensuite.

"Il a la charge de réduire les armatolés ou seigneurs chrétiens, belliqueux et indisciplinés, mais il les prend secrètement à sa solde, en sus des 4,000 hommes qu'il a le droit d'entretenir, les paye avec les biens confisqués à d'autres chrétiens et les lance sur le territoire de son collègue de Janina. Puis, lorsque les désordres et les brigandages ainsi provoqués sont à leur comble, il apparaît comme un souverain justicier, sur le théâtre de la lutte, apaise tout en un clin d'œil et s'empare du palais de Janina (1780) où il s'installe à la place du pacha précédent accusé de lâcheté et de trahison."

"Ali veut-il perdre quelqu'un et s'innocenter lui-même des crimes les plus atroces et les mieux prouvés? Voici sa méthode. Il fait appeler un Grec de ses amis et lui tint à peu près ce discours: "Je t'ai constamment chéri, tu le sais, mais le moment est venu où je veux t'adopter pour mon fils et faire ta fortune. Rends-moi en retour un petit service. Tu connais sans doute ce Bédial, arrivé dernièrement de Stamboul avec je ne sais quels papiers soustraits de mon sceau. Eh bien! je n'entends pas qu'il en profite pour me tirer de l'argent; je veux le réduire au silence sans bourse délier. Pour cela, j'ai pensé, mon fils, qu'il fallait te rendre au tribunal et là déclarer simplement que c'est toi qui es l'auteur des lettres qu'on m'attribue et que tu t'es servi sans autorisation de mon cachet."

"L'ivide, terrifiée, la malheureuse victime restait muette et Ali plus pressant: "Que crains-tu, mon bien-aimé? Qui pourrais-tu redouter quand je te protège? L'officier du sultan n-t-il quelque autorité? J'ai fait jeter vingt de ses pareils dans le lac. Oserait-il entreprendre quelque chose ici sans ma permission? Si la confiance que j'ai en toi dévouement ne suffit pas à te rassurer, je te jure, au nom du prophète, sur ma tête et celle de mes fils, qu'il ne t'arrivera aucun mal de la part du capidgi."

"Le malheureux Grec, sachant que sa mort était assurée, s'il refusait, consentit à se déclarer coupable.

"Il fit en effet ses faux aveux, en présence du capidgi bachi, des juges musulmans et des primats orthodoxes.

"C'était tout ce qu'avait entrevu Ali pacha, son maître, qui l'attendait dans la cour du tribunal et le fit pendre à sa sortie de l'audience.

"Le scélérat alors monta l'escalier, se présenta devant ses juges et leur dit d'une voix assurée: "Le misérable n'est plus; on vient de le pendre par mes ordres et sous mes yeux. Ainsi périssent tous les ennemis de notre glorieux maître, le sultan Sédim!"

Peut-on être plus scélérat que ne le sont les "grands fils spirituels" de Mahomet!

.....

Le 10 novembre prochain l'hon. Devlin donnera, au Cercle Ville Marie une conférence sur "l'Irlande"

.....

Tout indique une prochaine guerre de tarifs entre la France et les Etats-Unis. Les négociations ouvertes l'été dernier pour un arrangement commercial ayant pour base une réduction de 20 p. c. sur les droits d'entrée des vins français aux Etats-Unis, en échange d'un tarif différentiel sur une centaine d'articles américains, comprenant les chaussures, outils, machines, etc, n'ont jusqu'à présent donné aucun résultat, et ce fait ajouté à la promesse faite par le gouvernement français à la commission parlementaire des douanes de ne pas contracter de nouveaux accords commerciaux, jusqu'à ce que le parlement se soit occupé de la révision du tarif 1892, semble dissiper tout espoir d'entente.

.....

M. l'abbé Porrier continuera durant cette saison hivernale, à l'Université Laval, son cours de conférences sur le droit public. Il parlera des libertés modernes.

.....

Prologue du drame de l'alcoolisme

Avant d'engager la lutte à fond, le démon prépare les opérations futures, en isolant l'homme de tout ce qui pourrait être pour lui une force de résistance. Il lui enlève l'un après l'autre tous les appuis naturels et surnaturels qui l'aidaient à rester un honnête citoyen, un bon chrétien: l'honneur, les affections de famille, l'usage de la prière et des sacrements.

En tacticien habile, le démon commence par le dépouiller de ces secours auxiliaires, avant de se prendre corps à corps avec lui, dans le duel à mort de l'intempérance.

Honneur et réputation

La plupart des passions qui dominent le cœur humain cherchent l'ombre et craignent de se montrer au grand jour. Quand un homme oublia ses devoirs, ou se laisse entraîner à la sensualité, il se cache, il fait les témoins. Extérieurement du moins, il veut continuer d'avoir droit au respect de sa famille et de ses concitoyens.

C'est une force qui aidera un jour au relèvement moral.

Il en va autrement de l'ivrognerie. L'ivrogne fait publiquement parade de son déshonneur, sans même en avoir conscience. Il perd tout respect de lui-même, de sa situation, quelle qu'elle soit, des convenances sociales, il expose sa dégradation dans les rues de la ville aux yeux de tous. Pour lui, plus d'honneur, plus de réputation.

Quand il regagne son logis en titubant, les vêtements en désordre, le visage décomposé, hébété par la boisson, les passants le regardent avec mépris, et se disent l'un à l'autre en le montrant du doigt:

— "Encore un tel qui ne tient plus debout! C'est à peine s'il pourra regagner sa maison; comme je plains sa femme et ses petits enfants!"

Elle est à plaindre, en effet, la femme honorable qui se voit ainsi humiliée aux yeux du public dans la personne de son mari ivrogne. Elle est à plaindre, la famille dont la réputation est ainsi sacrifiée par celui-là même qui avait mission de la maintenir.

Affections de famille

Que deviendront les affections de famille en face de la passion de l'ivrognerie?

Quand une femme aura vu souvent son mari revenir à la maison en état d'ivresse, qu'elle l'aura entendu dire devant les enfants des paroles incohérentes ou de nature à le scandaliser, que, spectatrice attristée, mais impuissante de ce drame de l'alcoolisme, elle verra cette femme, malgré ses supplications et ses larmes, courir à l'abîme, entraînant avec lui sa femme et ses enfants, pourra-t-elle encore lui garder l'affection des anciens jours, avoir avec lui des confidences intimes qui font le bonheur du foyer domestique: en un mot, pourra-t-elle encore l'aimer comme épouse et comme amie?

Comparant les promesses du passé avec les tristes réalités du présent et les misères plus grandes encore qu'elle entrevoyait dans l'avenir, cette femme dira avec amertume ce que j'ai entendu plus d'une fois: "Oui, j'ai aimé cet homme, je l'ai aimé de tout mon cœur, j'étais prête à sacrifier ma vie entière à son bonheur... mais aujourd'hui, c'est plus fort que moi, je ne le respecte plus, je ne l'aime plus, je le méprise..."

Qui trouvera ce jugement trop sévère? Qui osera blâmer cette femme?

De toutes les épreuves qui peuvent atteindre une femme, surtout une mère, la plus cruelle et la plus désespérante est, à coup sûr, d'avoir pour mari un ivrogne. L'infortunée! elle devra porter une croix lourde et pleine d'humiliations, sans presque aucun espoir d'en être soulagée un jour.

Jadis les anciens avaient imaginé un supplice effrayant pour le criminel coupable d'homicide. Ils l'attachaient tout vivant au corps de sa victime et le laissaient ainsi périr dans une agonie épouvantable.

Il se passe quelque chose de semblable dans le drame de l'alcool; seulement, dans ce cas, c'est l'innocente qui devient la victime de son bourreau.

Une femme vertueuse et honorable voit son existence liée à celle d'un malheureux qui l'entraînera dans toutes les misères, jusqu'à la ruine la plus profonde.

Encore une fois, peut-elle continuer d'aimer quand même l'homme qui la martyrise si cruellement dans son cœur et dans son corps?

Et les enfants?

Pourront-ils encore respecter et aimer leur père, le chef de la maison?

Dans cet homme, abruti par l'ivresse, incapable de régler ses mouvements, ne sachant plus que dire des paroles insensées ou des blasphèmes, trop souvent même éclatant en injures ou en menaces contre leur mère, reconnaîtront-ils celui qui a le droit de commander l'obéissance?

Un ivrogne occupant une haute position sociale avait un fils âgé de quinze ans. Cet enfant, bon et affectueux pour ses parents, avait une nature très impressionnable et de

plus un sentiment de l'honneur fort développé.

Or un jour qu'il causait sur la rue avec un de ses jeunes amis, il voit de loin venir son père, mais en quel état! Le malheureux était ivre, les vêtements en désordre et souillés de boue... et les passants ricanaient en le voyant arpenter le trottoir d'un pas mal assuré.

L'enfant pâlit à ce spectacle: "Viens, viens, dit-il à son ami, partons vite, j'ai le cœur brisé!"

Et depuis ce jour fatal, il perdit tout respect pour son père; rien ne fut capable d'effacer de sa mémoire un souvenir si triste et si humiliant. Dans ses moments lucides, le père se plaignait ensuite des manques d'égards de son fils, mais la blessure était inguérissable, et lui-même l'avait faite.

.....

Un médecin revenait souvent ivre à la maison. La femme surveillait avec soin le retour de son mari pour faire retirer les enfants et leur épargner ce scandale.

Un jour pourtant, sa prévoyance fut en défaut, et l'homme complètement ivre sur prit au salon son plus jeune fils, âgé de quatre ans.

A la vue de cet homme aux yeux injectés de sang, aux traits bouleversés par la boisson, l'enfant prend peur, il ne reconnaît pas son père et court se blottir dans un coin du salon.

Le père l'appelle: — "Viens, mon petit, viens embrasser ton père!"

L'enfant effrayé ne bouge pas.

Le père redoublant ses appels s'avance pour prendre son fils dans ses bras. Alors l'enfant, dans sa terreur, dit une parole bien brutale mais que je rapporterai textuellement:

— "Non, dit-il, je ne veux pas embrasser un cochon comme vous... Vous n'êtes pas mon père!"

Le père s'arrête comme un homme qui vient de recevoir un coup en pleine poitrine, son ivresse se dissipe en un instant! "Mon Dieu! s'écria-t-il, est-il possible d'entendre pareille parole de la bouche de mon enfant?..."

Mais il a raison. Je me conduis vraiment comme un animal et non plus comme un homme... A partir de ce jour je jure de ne plus jamais prendre un seul verre de boisson forte!"

Cet homme, qui vit encore, a tenu sa promesse.

Sentiments religieux

L'homme qui se prépare à devenir un ivrogne, est un chrétien qui a cessé de prier et de demander aux sacrements la victoire sur ses passions.

Tant qu'un homme reste uni à Dieu, qu'il se confesse et communie souvent, il ne saurait devenir la victime de l'alcoolisme. Il résiste, il lutte, il montre de la bonne volonté; avec le secours de Dieu, il empêchera l'habitude de la boisson de s'enraciner en lui et de le dominer.

Le démon le sait bien. Aussi fait-il tous ses efforts pour détacher l'homme d'une alliance qui le protège efficacement contre ses attaques. Il faut que, par degrés, il fasse abandonner la prière et l'usage des sacrements, pour qu'il puisse enfin engager avec succès la lutte entre la passion et la volonté humaine.

S'il y réussit sa victoire définitive sera certaine.

Ainsi le démon a préparé avec soin le terrain de ses opérations futures.

Isolement de l'homme

Il a peu à peu enlevé à l'homme tous les secours extérieurs, toutes les forces de résistance qu'il possédait: la réputation, l'affection de la famille, l'union avec le ciel.

Désormais l'homme est isolé.

Il est seul en face de la terrible passion qui va l'attaquer dans les facultés de son âme et dans les forces de son corps.

Seul en présence du démon de l'ivrognerie, qui, d'une main puissante, le saisira et ruinera, l'une après l'autre, la tête, le cœur et le corps.

Seul au pouvoir de l'ennemi implacable qui, assouvissant sur l'homme la haine qu'il porte à Dieu, prendra un plaisir infernal à le dégrader et à le conduire à l'abîme.

Ce travail de dissolution et de dégradation sera lent, presque imperceptible; l'homme n'en aura pas conscience. Là précisément est le grand danger de l'alcoolisme, le secret de sa victoire fatale.

Le buveur s'abrutit sans en avoir conscience. Autour de lui, tout le monde remarque cette décadence progressive; lui ne la voit pas et persiste à la nier. Paselle à la phisologie qui fait chaque jour son oeuvre de mort, sans que la victime se rende compte du changement qui s'opère dans sa constitution, l'ivrognerie épuise peu à peu la vie intellectuelle et physique de l'homme, jusqu'à ce que toute guérison devienne impossible et la catastrophe imminente.

Cela prendra peut-être des années. Mais qu'importe les années au démon de l'ivrognerie, pourvu qu'enfin il s'empare un jour de sa victime!

Lui aussi sait attendre, parce qu'il est immortel... R. V. PÉAN HAMON, S. J.

.....

TRUC DE JUIF

Voici une histoire "absolument authentique" et qui démontre qu'en Alsace, pas plus qu'ici, les descendants d'Abraham ne sont en odeur de sainteté:

Si les Juifs sont généralement détestés dans la Haute-Alsace, c'est surtout dans les cantons de Cernay, Soultz et Thann qu'il sont en horreur, et on leur y joue souvent de bonnes farces.

Dans une importante commune, le trompeur Woelflé avait acheté une vache chez Jean H., brave vigneron, pas assez méfiant des Juifs. En enlevant la bête, Woelflé devait encore 5 dollars, qu'il promettait de solder le dimanche suivant. Le dimanche passa ainsi qu'une cinquantaine d'autres et jamais d'argent, malgré maintes réclamations répétées. Or, à l'époque des vendanges, Jean H. préparait son pressoir, ses tonneaux, etc., en compagnie de son neveu Jacques, solide gaillard rentré du service.

"Prends ce gourdin et cache-toi derrière le grand tonneau; voici le juif Woelflé mon débiteur, et ne bouge pas avant que je ne l'appelle."

Notre Jud s'amène et aborde Jean en disant:

"Mon Dieu, Hannes, j'ai encore oublié vos sous."

"Cela ne fait rien; j'ai de la pierre à vin à vendre, tu me payeras le tout ensemble; seulement comme je suis vieux, tu entreras toi-même dans le tonneau pour la détacher."

"Oh! je veux bien tout de suite. Woelflé ôte sa blouse et entre dans la fosse. Comme il s'écriait à détacher le plus de pierre qu'il se promettait d'avance de ne pas solder, Jean, muni de la porte de la trappe, lui dit:

"Eh! bien, Woelflé, tu as reconnu tout à l'heure me devoir 25 francs sur une vache."

"Oh! mais oui Vetter Hannes, oh! certainement!"

"Donc, mon vieux Schelm (brigand), tu ne sortiras du tonneau qu'après avoir tout payé, intérêt et principal."

Le juif, pris dans la souricière, jure par Abraham, Isaac et Jacob qu'il n'a pas un denier sur lui.

"Silence, menteur, tu n'allais pas en route faire ta bedide commerce sans ta bourse. Paye, ou tu ne sortiras pas," et en même temps, Jean vise la trappe.

Le juif se démena de plus en plus, prie, supplie, mais inutilement. L'oncle Jean répond: "Cela m'est égal, mais je vais mécher mon tonneau pour que ta sale haleine de juif ne me le gâte pas"; et le brave homme plonge une mèche de soufre allumée dans la bonde,

"Atchem! Atchem! éternue le juif. Ouvrez moi, Jean; ouvrez, voilà 10 Asers (francs); je n'ai que cela, je vous le jure."

Ce n'est pas dix francs qu'il me faut, mais 25 francs et 25 sous d'intérêt; 30 fr. 25. Nouvelles protestations interrompues d'atchem du prisonnier, et comme Jean fait mine de recommencer, le rusé compère se décide enfin à payer; Jean lui ouvre la trappe.

Woelflé en sort après avoir payé et se précipite sur le pauvre Jean comme une furie; mais, au même instant, une grêle de coups de bâton appliqués consciencieusement par Jacques, sorti de sa cachette, forcent le Jud à se sauver en proférant les cris les plus lamentables qui rassemblent tout le quartier vite informé de ce qui s'était passé.

Le pauvre juif s'esquive par une ruelle au milieu des huées de la foule, jurant qu'on ne l'y prendrait plus.

.....

La déchristianisation des écoles AU MANITOBA

Il ressort d'une étude publiée par M. Hacault, dans les *Cloches de Saint-Boniface*, que, d'après une statistique scolaire officielle du Manitoba, pour l'année 1906, les *Dix Commandements de Dieu*, qui constituent la base nécessaire de toute morale digne de ce nom, ne sont plus enseignés dans cette province, que dans 429 écoles sur 1847, pas même dans le quart des écoles.

Par contre, la prétendue instruction morale, indépendante de toute religion, tend à dominer, puisqu'elle est donnée dans 1107 écoles sur 1847.

La où cette instruction morale séculière est donnée pendant les heures de classe, on peut croire qu'elle exclut les *Dix Commandements de Dieu*. Peut-être les *Dix Commandements* sont-ils enseignés concurremment dans un certain nombre d'écoles. Toujours est-il qu'il résulterait de cette statistique scolaire que, sur 1847 écoles, il y en aurait 1107 où l'instruction morale neutre dominerait, 429 où les *Commandements de Dieu* constitueraient l'instruction morale véritable, et 311 où il y aurait ni enseignement des *Dix Commandements* ni instruction morale quelconque.

Il est très probable que l'enseignement religieux *post scolaire* n'existe plus que dans les districts de la langue française et de religion catholique (110 écoles) et que dans l'immense majorité des écoles des régions anglaises, tout enseignement religieux et tout enseignement des *Dix Commandements de Dieu* a presque disparu, en même temps que l'usage de la prière et de la Bible...

L'irréligion scolaire

L'enseignement public officiel du Manitoba devient donc de plus en plus neutre, c'est-à-dire non-chrétien. C'est en toute réalité l'irréligion scolaire qui s'affirme.

Le phénomène le plus grand dans ce mouvement de déchristianisation des enfants du peuple, par l'école publique non séparée, non confessionnelle, c'est l'espèce de proscription dont sont frappés les *Dix Commandements de Dieu*.

Or les *Dix Commandements de Dieu* sont essentiels à la formation morale des masses par l'éducation primaire. Ils sont essentiels parce qu'ils sont seuls munis d'une sanction divine, supérieure aux lois humaines. Ils sont au-dessus des caprices, des passions, des appétits. Leur origine ne dépend pas du jeu des intérêts ni des variations politiques ou sociales. Elle s'impose à tous parce qu'elle émane de Dieu même. Les *Dix Commandements* dominent tellement la législation que tout le code criminel canadien s'en inspire et en sanctionne pour ainsi dire les dispositions morales. Les *Dix Commandements de Dieu* constituent la vraie loi morale universelle, la loi du bien et du mal, la loi des consciences non religieuses chez un grand nombre...

Si l'on veut inculquer aux masses une moralité indépendante des *Dix Commandements de Dieu* on doit fatalement aboutir à l'immoralité. Il est impossible de fonder une morale véritable en dehors de cette base immuable qu'aucune volonté humaine ne peut détruire, si elle peut la violer...

Tel est l'aboutissant fatal et prédit de la neutralité tant vantée. Pareil résultat devrait suffire, aux yeux des gens sensés pour faire condamner le système de la neutralité scolaire. Un peuple élève (1) en dehors des *Commandements de Dieu*, s'élèverait contre les *Commandements de Dieu*—c'est-à-dire qu'il s'abaisserait vers l'anarchie, vers tous les vices et tous les crimes.

Est-ce que cela n'est pas de nature à faire réfléchir très fortement non seulement les pères de famille en général et les commissaires d'écoles en particulier mais aussi les magistrats, les hommes d'Etat qui ont conservé quelque sentiment de conservation sociale—abstraction faite de leur culte religieux? De quel œil peuvent-ils envisager l'avenir, en présence de cette guerre scolaire faite aux *Dix commandements de Dieu*? Quelles générations sortiront d'un pareil régime d'éducation publique? Est-ce que le mépris des *Commandements de Dieu* n'engendre pas, tout naturellement, le mépris des *commandements de l'Homme*? Quel respect aura pour les lois humaines, pour l'autorité civile, un peuple qui aura appris, dans les écoles publiques, à ne pas tenir compte des lois divines et de l'autorité religieuse? Veut-on préparer des générations d'anarchistes et de criminels?

Je crois, ajoute M. Hacault, devoir jeter ce cri d'alarme non seulement au point de vue chrétien, mais aussi au point de vue civil et patriotique. Il est temps de mettre fin à l'hypocrite régime des lois de 1890. Il y a plus de quinze ans qu'il dure. Et en voilà les fruits!

Des progrès effrayants de l'irréligion scolaire et de cette guerre aux *Commandements de Dieu*, qui sont commun à toutes les confessions religieuses—catho-

lique, protestantes, juive, etc.—résultent des chiffres de la statistique comparée de 1893 et de 1904, chiffres officiels cités au sénat, en 1905, par l'hon. M. Bernier et, en 1906, à Winnipeg, par Son Honneur le juge Prud'homme:

Statistique Scolaire

	1893	1906
Nombre d'écoles :	715	1219
Ecoles avec <i>exercice religieux post-scolaire</i> :	431	260
Ecoles se terminant par une prière :	407	299
Ecoles où la Bible était en usage :	339	302
Ecoles où les <i>Dix Commandements</i> étaient enseignés :	343	305
Ecoles où l'on donnait une <i>instruction morale neutre</i> :	550	1039

On voit que de 1893 à 1906 la neutralité, c'est-à-dire la déchristianisation, n'a cessé de progresser d'une façon continue et que la proscription des *Commandements de Dieu* s'est accentuée d'une façon effrayante. Il faut enrayer ce mouvement qui menace l'avenir social du pays.

L'affaire de l'Abbitibi

La Commission Royale, composée des juges Langelier et Charbonneau, et nommée par le gouvernement de Québec, pour présider à une enquête sur l'affaire de l'Abbitibi, a eu plusieurs séances cette semaine.

M. N.-K. Leflamme est le premier témoin entendu. Il n'a eu aucune connaissance personnelle des négociations qui auraient eu lieu au sujet de la prétendue contribution par le syndicat belge d'une certaine somme à un certain fonds électoral.

En réponse à M. Armand Lavergne, il dit qu'il n'a pas porté lui-même des accusations contre le gouvernement, mais qu'il a discuté les actes de celui-ci comme c'était son droit.

L'hon. E. Leblanc est le deuxième témoin entendu.

Il lit la motion suivante :

"Attendu que cette honorable commission est chargée de faire enquête sur des accusations de la plus haute gravité contre certains ministres du gouvernement de la province de Québec, ressortant de la preuve faite pendant la cause du Roi vs Asselin, devant la cour du banc du Roi siégeant en matières criminelles dans la cité de Québec, au printemps de 1907 ;

"Attendu que ces accusations portent sur des matières faisant partie des devoirs les plus élémentaires du gouvernement exécutif de cette province et relevant de la législation et notamment de l'assemblée législative de Québec dont les ministres font partie ;

"Attendu qu'il y va de l'honneur du gouvernement et de celui de cette province de prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette enquête offre au public toutes les garanties voulues pour en assurer l'efficacité ;

"Attendu que ledit gouvernement et lesdits ministres ont jugé à propos de se faire représenter devant cette honorable commission par Mre J. N. Greenshields, avocat et conseiller du Roi, dont ils ont obtenu les services aux frais de la province ;

"Attendu que l'intérêt public de cette province exige que cette enquête soit faite contradictoirement et qu'il importe de faire représenter l'intérêt de la province en opposition à celui dudit gouvernement et desdits ministres en la manière décrite et voulue par la présente motion ;

"Attendu qu'à ces fins il est désirable que Mre François Joseph Bisailon, avocat et conseiller du Roi, résidant en la cité de Montréal, soit nommé procureur chargé de représenter, tel que dit ci-dessus, l'intérêt de la province devant cette honorable commission aux frais du gouvernement de cette province ;

"Ledit Pierre Evariste Leblanc, sans préjudice à son droit d'en discuter en temps et lieu la constitution, prie cette honorable commission de vouloir bien demander au gouvernement exécutif de la province de Québec de nommer ledit Mre François Joseph Bisailon pour agir comme procureur en la matière et pour les fins susdites devant cette honorable commission.

(Signé) "EV. LEBLANC

Québec, le 21 novembre 1907.

M. Gouin, qui est présent à la lecture de cette motion, dit qu'il ne peut accéder à la demande de M. Leblanc parce que tout le monde pourrait faire la même demande et que, tout en étant nommé par le gouvernement, MM. Greenshields et Lane sont là pour représenter l'intérêt public.

Interrogé, M. Leblanc répond qu'il n'a pas eu connaissance personnellement de la transaction qui est l'objet de l'enquête.

Le sénateur Landry fait la même déclaration. Mais il ajoute qu'il a des pièces qui ont rapport à cette transaction. Ce sont les lettres de l'hon. M. Targeon au baron de Lepine et de celui-ci au Ministre des Terres, qui ont déjà été produites pendant le procès Prévost Asselin. Il met ces pièces entre les mains des Commissaires qui auront à s'assurer de leur authenticité et de leur valeur.

Les Commissaires ont ajourné ensuite leurs délibérations à samedi prochain. Ils seront peut-être obligés d'aller en Belgique pour y recevoir les témoignages de plusieurs membres du syndicat belge.

PIERRE BAYARD

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. l'abbé E. E. Hudon, curé de Saint-Alexandre de Kamouraska.

Choses scientifiques

L'énergie électrique transportée sans fil

L'Express de Lyon annonce que M. Guercin, le jeune ingénieur lyonnais qui a découvert le moyen de transporter l'énergie électrique à grande distance sans fil, vient de procéder à de très intéressantes expériences. M. Guercin a pu faire marcher un tramway de Marseille sur un tronçon de ligne sans éveiller la curiosité.

Le Petit Marseillais complète ces renseignements :

M. Guercin prit ses brevets au mois d'août et, peu après, dans un endroit particulièrement bien caché, dans les montagnes des Sauvages, au château d'Amplepuis, chez M. Auguste Villy, grand fabricant lyonnais, devant une assistance d'élite, composée d'ingénieurs et de techniciens, il faisait ses premiers essais, qui furent des plus satisfaisants.

A l'aide d'un poste établi au château, il fit fonctionner un tramway miniature à la satisfaction de tous.

Devant ces résultats, un syndicat fut aussitôt formé et la mise en exploitation du système décidée.

A Marseille, une première installation fut faite au boulevard National, chez M. Z... où l'énergie est fournie. On y plaça un poste transmetteur et on installa un double poste, récepteur et transmetteur, à la villa de la Corniche. L'énergie fut envoyée et reçue dans des conditions normales, puisque, du port du Prophète, il y a quelques jours, par le transport de l'énergie, on put faire naviguer une chaloupe sur plusieurs kilomètres.

Certes, M. Guercin est avara de détails et ce ne sera point par lui qu'on pourra avoir des renseignements précis ; cependant, nous croyons savoir que son invention est basée, comme pour la télégraphie sans fil, sur les courants de haute fréquence ; mais, contrairement aux données jusqu'ici en cours, son énergie, partant d'un poste quelconque, arrive à celui visé avec une force plus grande en voltage et en ampérage.

C'est ainsi que, à titre d'exemple, une énergie de 2 volts et 4 ampères partant de l'usine génératrice du boulevard National, parcourra les 7 kilomètres environ qui séparent cette usine de la station de la Corniche, en accaparant les forces éparées dans l'atmosphère et arrivera, selon le temps et les conditions de l'air, avec un voltage et un ampérage qu'on ne peut définir qu'approximativement.

Ainsi, dans ce but, les appareils actuels, marchant sur un voltage connu, ont dû être revus et corrigés, afin d'être en état de recevoir toute l'énergie, si additionnée soit-elle, qui parviendra au poste.

L'électricité en horticulture

Parlant au cours de la réunion d'une Société d'horticulture, M. Thivaitte, l'ingénieur anglais bien connu, a donné quelques détails sur l'utilité de l'électricité dans la culture des plantes.

Différentes expériences — entre autres celles faites au jardin botanique de Londres — ont déjà déterminé l'action de la lumière dans la croissance des végétaux, mais c'est surtout l'utilisation commerciale de ces résultats que M. Thivaitte a étudiée.

A ce point de vue, il est d'avis que les frais ne sauraient beaucoup dépasser la dépense ordinairement causée par le chauffage d'une serre.

De plus, l'emploi de lampes à arc peut permettre aux plantes de se passer de la lumière du soleil indéfiniment.

M. Newman et le professeur Lematrov, qui se sont livrés ainsi à de nombreuses expériences ont obtenu des résultats fort remarquables, au point de vue de l'augmentation du produit des récoltes.

Pour les fraises il y a en plus value de 36 à 37 p. c., pour les concombres 17 p. c., pour les pommes de terre 50 p. c., pour les betteraves 35 p. c., et un accroissement notable de la teneur en sucre. Quant à l'avoine la récolte s'est accrue de plus de 40 p. c. et pour le seigle de 19,5 p. c.

Les fruits ainsi traités sont parfaits à tous les points de vue.

Un nouveau sérum antituberculeux

Un médecin russe, le Dr Neporojni, vient de présenter à la Société médicale de Paris un rapport fort intéressant au sujet d'un sérum contre la tuberculose.

D'après lui, le meilleur sérum est celui du chien. C'est sur lui-même que le Dr Neporojni a fait ses premières expériences. Il partit pour la Crimée atteint de la phthisie du larynx. Après une série d'injections, la maladie disparut, et les médecins qui ont examiné Neporojni l'ont déclaré bien portant.

Puis c'est un jeune homme atteint de la tuberculose des reins, maladie jusqu'ici réputée incurable, que le nouveau sérum a guéri en quelques mois. L'Institut de médecine expérimentale de Saint-Petersbourg propose à tous les hôpitaux de mettre à

l'épreuve le nouveau remède et de multiplier les expériences, car ce n'est qu'après une série d'expériences qu'il sera possible de se prononcer catégoriquement sur le nouveau remède.

Rappelons à ce propos qu'une sérieuse hygiène — air, soleil, bonne alimentation, abstinence d'alcool — c'est encore, jusqu'à présent, le meilleur moyen de circonscrire le rayonnement de la tuberculose.

La cure du bégaiement

Pour arriver à guérir le bégaiement, un Anglais, le professeur Gearsley, s'attache à modifier le mode de respiration et de vocalisation de la personne qu'il traite.

Dans ce but il astreint cette dernière pendant plusieurs semaines à des exercices méthodiques et journaliers d'une durée de quatre heures chaque jour.

Les exercices de respiration prennent 30 minutes matin et soir, et la gymnastique vocale deux heures et demie.

Ce dernier exercice consiste à articuler les voyelles à des hauteurs de son différentes, en réduisant chaque fois la respiration au minimum nécessaire. Une demi-heure matin et soir est consacrée à des exercices combinés de respiration et de prononciation, le tout accompagné de manèges d'halteres.

M. Gearsley est, en effet, d'avis que la production d'une certaine énergie physique est nécessaire pour obtenir de bons résultats de sa cure.

Enfin, une autre demi-heure est consacrée à la lecture et à la récitation collectives, syllabe par syllabe, d'abord d'une vitesse de 80 syllabes à la minute, puis graduellement à une vitesse plus grande.

Dans chaque cas, les élèves ont acquis l'habitude de s'exprimer avec aisance et régularité, et ont complètement cessé de bégayer.

Choses et autres

La Cour d'appel de Montpellier a rendu, récemment, son arrêt dans l'appel interjeté par Mgr de Beauséjour, évêque de Carcassonne, contre le jugement rendu par le tribunal correctionnel le condamnant à 50 francs d'amende avec sursis, pour avoir procédé à la célébration religieuse d'un mariage avant la célébration civile et dans celui interjeté par M. l'abbé Azéma, curé archiprêtre d'Agde, contre une semblable condamnation.

La Cour, après avoir déclaré que les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouvaient les villes de Carcassonne et d'Agde, en juin et juillet derniers, à la suite de la démission de leur municipalité, ne suspendaient en rien les prescriptions de l'article 199 du Code pénal, dit qu'il faut tenir compte des motifs honorables qui ont dicté leur attitude à Mgr l'évêque de Carcassonne et à M. l'archiprêtre d'Agde, et les condamne chacun à 16 francs d'amende, minimum de la peine avec bénéfice de la loi de sursis.

Les catholiques, en France, sont tous les jours ainsi les victimes de la loi.

Nous souhaitons la bienvenue au *Correspondant*, de Farnham, nouveau journal hebdomadaire dont le premier numéro a paru la semaine dernière.

Les élections de députés fédéraux pour Labelle et Nicolet auront probablement lieu au commencement de décembre prochain.

Savez-vous que l'année 1907 avait déjà le record des comètes? Jadis, on disait, pour signaler un événement : il est de l'année de la comète. Et la date de ces années-là, on les avait dans la mémoire, comme tous les événements historiques. Quelle place ne va donc pas prendre l'année courante, qui aura vu, d'après M. Bigourdan, de l'observatoire de Paris, cinq comètes? La dernière était dans tout son éclat le 12 novembre.

Que nous apportera-t-elle, cette comète de fin d'année? Ses ailes, contrairement aux bonnes comètes d'antan, auront coïncidé avec quelques fléaux et pas mal de catastrophes. Peut-être en sont-elles innocentes?

M. John H. Marble, magistrat spécial de la Commission du commerce aux Etats Unis, a reçu, le 11 du courant, à Cleveland (Ohio), les dépositions d'une charge contre six-vingt-neuf compagnies de chemins de fer et de navigation, lesquelles sont prévenues d'infractions à la loi pour avoir accordé des réductions de tarif.

Les plaintes contre ces compagnies sont déposées par le "Forest City Freight Bureau", et sont depuis plusieurs semaines à la Commission du commerce intérieur à Washington.

Dans les plaintes, on allègue que les compagnies incriminées se sont arrangées entre elles pour effectuer une réduction de leurs tarifs, dans le but de favoriser les produits métallurgiques de différentes villes, au préjudice de ceux de Cleveland.

Les nouvelles pièces d'or des Etats Unis, par l'ordre du président Roosevelt, ne porteront plus en exergue les mots : *In God we trust*.

C'était la coutume qui faisait mettre cette devise sur la monnaie. Mais cette coutume n'avait jamais été sanctionnée par la loi. Elle aurait dû l'être.

Les zouaves de Saint-Hyacinthe ont procédé, dimanche dernier, aux élections de leurs officiers :

Grand Aumônier, Monseigneur A. N. Bernard ; aumônier, M. l'abbé L. O. Roberge ; aumônier assistant, M. l'abbé Emile Chartier—Bureau sénior ; Président-général, le chevalier E. H. Richer ; 1er vice-président, M. Aug. Séguin, ex zouave ; 2e vice-président, le chevalier F. Chartier. Directeurs : le chevalier J. Nault, MM. S. Casavant, échevin ; T. Larue, ex zouave ; Nap. Cabana, ex zouave.—Bureau junior : Président, M. J. A. Séguin ; vice-président, M. Rémi Raymond ; secrétaire, M. Eug. Chartier ; ass. secrétaire, M. Roul Blanchard ; trésorier, M. J. E. F. Chartier ; assistant-trésorier, M. Amédée Lacroix. Directeurs : MM. Eug. Saint-Cyr, A. Bélanger, H. Lalumière, T. Saint-Cyr, Euclide Guertin, H. Yergeau, A. Mongeau, G. Benoit. Auditeurs : MM. Eug. Benoit et Lucien Boivin.

Le gouverneur Hughes, de New-York, a reçu les représentants de la *Fédération of Labor*, de l'Union des charpentiers de théâtre et de l'*Actor's Church Alliance*, de New-York, qui lui ont parlé de la nécessité de faire cesser ce qu'on est convenu d'appeler les concerts sacrés qui, actuellement, sont donnés le dimanche dans les théâtres new-yorkais.

Il s'ont fait remarquer au gouverneur Hughes que l'ouverture des théâtres new-yorkais, le dimanche, avait pour résultat d'opprimer les employés qui travaillent déjà de longues heures pendant la semaine et ne devraient pas être obligés de faire la même chose le dimanche, d'autant plus que de cette façon la loi sur le repos dominical est absolument violée.

Il s'ont raison.

L'ouverture du procès de M. Nunzio Nazi, ancien ministre de l'instruction publique, en Italie, accusé de faux et de détournements s'élevant à plusieurs millions de lire au détriment du trésor, a eu lieu le 5 novembre et l'affaire est suivie avec le plus vif intérêt, non seulement à Rome mais dans toute l'Italie. Michael Lombardi, qui était sous-secrétaire des finances, est poursuivi avec Nazi pour complicité.

C'est le sénat constitué en haute cour qui jugera l'affaire ; les accusations portées contre Nazi et Lombardi ont causé une très vive émotion dans l'Italie entière, car eux-ci nient énergiquement et prétendent qu'ils sont l'objet de persécutions politiques. En outre, c'est la première fois qu'un ministre italien est poursuivi pour concussion.

Le gouvernement a pris de sérieuses mesures de précaution pour maintenir l'ordre, car on s'attend à des manifestations en faveur des prévenus. Nazi est l'idole de la petite ville de Trapani, en Sicile, où les électeurs l'ont élu président du conseil municipal et député. Douter de son innocence est considéré dans sa ville natale comme un véritable acte de trahison. A un certain moment, l'agitation causée par l'affaire a été telle en Sicile qu'on dut débarquer trois cents marins à Me-sine et faire venir de l'artillerie dans les rues de Palerme.

Le voyage de l'empereur Guillaume II en Angleterre a donné lieu déjà à de nombreuses informations, presque toujours contradictoires. Annonce officielle, puis démenti par divers journaux, ce voyage a décidément lieu, et il sera suivi d'un séjour du souverain allemand à l'île de Wight transformée pour la circonstance en sanatorium impérial. Mais il se confirme que le chancelier de Bismarck n'accompagne pas l'empereur. On donne comme explication de cette absence que la présence du chancelier est indispensable au reichstag.

L'explication à la valeur qu'on veut bien lui accorder, mais il est à noter que lorsque les dispositions furent prises pour le voyage de Guillaume II et lorsque l'on arrêta que le prince de Bismarck accompagnerait l'empereur, on savait que le reichstag serait réuni à ce moment. Toute modification de ce genre apportée par la suite au programme du voyage impérial doit donc forcément avoir une signification spéciale, et l'on ne peut empêcher les commentaires les plus divers de se produire.

D'après les relevés du vote sur la question de prohibition, à Chicago, tels que compilés par Maître Ernest A. Scrogin, l'avocat de la "Ligue anti-alcoolique," 199 débits de liqueurs, de Chicago, devront fermer leurs portes.

"Le parti prohibitionniste, a déclaré Mre Scrogin, a des raisons d'être enchanté. Nous sommes maintenant en bonne voie et nous balayerons le pays aux prochaines élections présidentielles.

Plus de la moitié de la superficie de Chicago est maintenant sans débits "licenciés."

Le juge Wellbourn, de Los Angeles, a prononcé le 7 novembre la condamnation de l'*Atchison, Topeka and Santa Fé Railroad* pour violation de la loi interdisant aux compagnies de chemins de fer d'accorder des tarifs de faveur aux expéditeurs de marchandises.

Tout en prononçant la condamnation, le juge a admis les circonstances atténuantes. En conséquence, il a fixé à \$30,000 seulement l'amende à laquelle la compagnie est condamnée, alors que le maximum de cette amende pouvait être de \$1,320,000.

Il s'agissait de réduction de tarif accordées à une compagnie de l'Arizona pour des transports de chaux et de ciment.

Une fleur mystique de la Nouvelle-France. Vie de la Mère Marie-Catherine de St Augustin, par le révérend père L. Hudon, S. J., directeur du *Messenger canadien*. Prix : 60 cts : franco par poste : 70 cts.

En Dépôt à la *Propagande du Livre*, aux bureaux de la *Vérité*, et en vente chez les principaux libraires de Québec.

Installation du chapitre de Joliette

Le 14 novembre courant, a eu lieu l'installation solennelle du nouveau chapitre diocésain de Joliette S. G. Mgr Bruchési présidait à la cérémonie. S. G. Mgr Archambault assistait au trône. Voici les noms des nouveaux chanoines : Mgr P. Beaudry, vicaire-général ; M. l'abbé D. Lafortune, curé de Joliette ; M. l'abbé P. Sylvestre, curé de Saint-Gabriel de Brandon ; M. l'abbé A. Brien, curé de Sainte-Elizabeth ; M. l'abbé J. O. Dubois, curé de Saint-Esprit ; M. l'abbé U. Ferland, procureur de l'évêché et chapelain du Précieux-Sang ; M. l'abbé E. Dugas, chapelain des Sœurs de la Providence, et M. l'abbé F.-X. Piette, chancelier de l'évêché.

A propos d'un manuel scolaire

On ne parle jamais assez de nos bons auteurs, les artistes de l'âme canadienne française. Voici une appréciation d'un ouvrage pédagogique d'une haute valeur que nous reproduisons de l'*Enseignement primaire* :

"L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique (1) de M. C.-J. Magnan a sa place toute marquée à l'école primaire. On reconnaît tout de suite l'utilité, en admettant que—et il faut bien l'admettre—sans l'analyse, il n'y a pas d'enseignement raisonné de la grammaire.

La clarté et la gradation des exercices le rendent également profitable à l'élève et au maître. Chaque partie du discours est étudiée séparément, dans une série de phrases qui présentent le mot en des tournures et acceptions diverses, procédant toujours graduellement du simple au composé, du facile au difficile. Ainsi l'élève qui veut étudier ou réviser le verbe, le trouvera, au chapitre de ce mot, analysé sous toutes ses modifications, dans un grand nombre d'exercices variés. Il en est ainsi des autres parties du discours. Ce n'est qu'après l'étude particulière de chaque espèce de mots, qu'il trouvera des exercices où tous les mots sont analysés.

L'usage de ce petit manuel donnera plus d'uniformité à l'enseignement de cette partie importante de la langue maternelle. Il aura raison, lui, espérons-le, de toutes ces expressions vides de sens, faire rapporter, régime (qui ont encore cours dans certaines écoles), puisqu'il remplace par les suivantes, plus expressives et plus intelligibles, *marquer le rapport, complément*.

Ce qui est particulièrement heureux, c'est le choix des exercices qui s'inspirent tous aux meilleures sources : religion catholique, morale chrétienne, hygiène, anti-alcoolisme, économie domestique, économie rurale, attachement à l'agriculture et au sol natal.

Tout en diffusant les connaissances grammaticales, l'auteur jette à pleines mains dans les cours la semence qui fait germer les chrétiens convaincus, les citoyens intègres et les patriotes éclairés. C'est l'application du principe de la plus saine pédagogie : enseigner "les mots pour les idées, et les idées pour le cœur et la vie."

Bref, ce livre suit en tous points le programme et répond en même temps au vœu bien légitime des Canadiens français, la nationalisation de leurs livres de classe. Eh bien ! oui, nous nous sentons chez nous dans ce petit manuel : de chaque page nous arrivent des bouffées de terroir ; les exemples, le ton, tout s'harmonise à nos sentiments, et, ce qui n'est pas peu dire, les auteurs canadiens coudoient les maîtres de la littérature française sans trop faire mauvais figure.

NÉRÉE TREMBLAY,

Professeur.

(1) *L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique aux brevets de capacité, à l'école normale et à l'école primaire, intermédiaire et supérieure*, par C. J. Magnan. OUVRAGE APPROUVÉ PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Québec, la Cie J. A. Langlais & Fils, éditeur.